

entr... de - ouest

spécial loire-atlantique

Supplément au numéro de mai 1980 - Prix : 5 F

L'agriculture d'association et de coopération

DEJA
UNE REALITE PROFONDE



UN COMBAT POUR VIVRE

revue mensuelle de l'agriculture de groupe - CEDAG

SICADIMA

UN SERVICE A LA DISPOSITION DES AGRICULTEURS



2040 : 70 ch DIN

2140 : 82 ch DIN

3040 : 90 ch DIN



3140 : 97 ch DIN



Presses à balles
cylindriques 410 et 510



Ramasseuses-presses 330
336 - 342 - 456 - 466

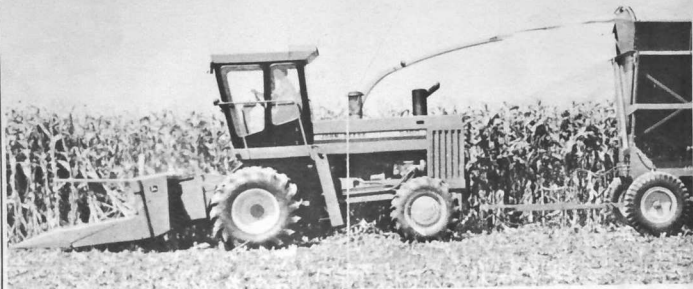


Faucheuse-conditionneuse



JOHN DEERE

une technique de pointe
et de grande qualité



CONSULTEZ

SICADIMA

Les Touches - 44390 NORT/ERDRE
Tél. : (40) 73.42.61

éditorial

La solidarité entre les paysans plus utile que jamais

ENTRAIDE-OUEST est une revue éditée par le C.E.D.A.G. (Centre d'étude et de développement de l'agriculture de groupe). Cette revue est faite à partir des expériences, des problèmes, du vécu des agriculteurs qui, sous une forme ou sous une autre, pratiquent l'entraide.

Actuellement, elle est surtout connue et appréciée par les agriculteurs des douze départements de l'Ouest de la France qui sont dans des structures d'entraide juridiquement reconnues telles que les G.A.E.C. ou les C.U.M.A.

Ces formules d'entraide ne sont pas les seules. loin de là. Il y a la multitude des co-propriétés de matériel, des organisations d'entraide pour le travail ou les remplacements, etc. C'est 95 % des agriculteurs, qui dans nos régions s'entraident régulièrement.

Ces pourcentages ont été étudiés et analysés au sein de nos régions de polyculture, élevage.

C'est pour faire connaître ces réalisations, et les possibilités de l'agriculture associative, que nous avons cru utile de faire un « Entraide-Ouest » spécial de Loire-Atlantique pour l'ensemble des agriculteurs du département.

Pour nous, l'agriculture de groupe permettra le maintien du grand nombre d'agriculteurs et aussi d'exploitations.

La solidarité est la base principale et même indispensable à l'organisation et au développement de l'agriculture de nos régions.

Si nous savons qu'aujourd'hui comme hier la solidarité est notre force, nous savons aussi qu'elle va à contre-courant de l'évolution d'une société dont les principaux axes sont la compétitivité, la productivité, la concurrence. Accepter cette dernière orientation, n'est pas accepté de voir les forces économiques se développer au détriment des valeurs humaines et sociales dont le milieu rural était porteur depuis des générations ? Accepter la concurrence comme base de développement n'est-ce pas faire augmenter le prix du foncier, encourager la course aux achats de matériels individuels de façon excessive ?

Par contre un groupe qui achète du matériel en co-propriété ou en CUMA pourra l'amortir plus facilement. Ces mêmes groupes discuteront ensemble des techniques nouvelles, ce qui amènera les adhérents à vulgariser ou à condamner ces techniques suivant leurs résultats.

L'agriculture de groupe peut également faciliter l'installation des jeunes.

Lorsqu'un jeune a trouvé une exploitation, est-il pensable pour lui de s'endetter et d'investir dans du matériel à faible rentabilité ? A cette étape décisive, c'est une chance pour ce jeune s'il peut trouver dans son secteur un groupe d'accueil tel que mutuelle d'entraide ou CUMA, groupe aussi pour aider à la construction des bâtiments et se confronter à ses problèmes d'élevage.

Ce jeune peut ainsi bénéficier de l'expérience des aînés et éviter des erreurs souvent coûteuses.

Nous savons que ces choix ne sont pas suffisamment pris en compte. La loi d'orientation dans son contenu fait totalement abstraction de tout l'effort associatif d'entraide et de coopération des agriculteurs.

Pourtant, l'évolution de l'agriculture a reposé depuis une vingtaine d'années sur la collaboration des paysans, aussi bien à travers les formules associatives au niveau de la production, qu'à travers les organisations qu'ils ont créées.

Nous savons que notre nombre diminue (nous ne sommes plus que 10 % des personnes actives) que de nombreuses tendances se développent dans le milieu paysan.

Nous savons, par ailleurs, qu'il existe une multitude de groupes d'entraides dont l'existence repose sur le dialogue et la tolérance entre les agriculteurs qui les composent.

Au-delà des divergences qui existent, les qualités qui véhiculent ces groupes ne sont-elles pas notre meilleure raison d'espérer.

Des paysans du Pays de Retz :
Marcel GUILBAUD
Bernard LONGEPE
Jean-Luc MORILLEAU
Gérard LOCQUAIS




Jouez la carte LEMERLE
QUALITE PRIX SERVICE

- Tracteurs **MF** et Same
- Tracteurs Derot Tecnomat
- Tracteurs occasions toutes marques
- Presse moissonneuses batteuses
- Outils Copavema
- Outils « Impex »
- Motoculteurs - Tondeuses

LEMERLE Frères & Cie
rue de la Maladrerie ZI 44120 Vertou ☎ 34 53 31

sommaire

- Editorial : la solidarité entre les paysans plus utile que jamais p. 3
- Agriculture de groupe : les statistiques p. 5-6
- 7-9
- CUMA
 - plus d'agriculture de groupe, c'est le maintien de la vie de nos campagnes p. 11
 - d'où viennent et où vont les CUMA ? p. 13-14
 - à la CUMA de Montbert p. 15-16
 - chez les maraichers de la Vallée p. 17-18
 - chez les viticulteurs de la Vallée p. 19-20
 - le drainage p. 21
 - Pour l'agriculture de groupe p. 23-25
- GAEC
 - deux associations père-fils p. 26-27
 - 28-29
 - à Vieilleiraigue, 4 associés depuis 12 ans p. 30-31
 - 32
 - le secteur comptable pour les GAEC p. 33-34
 - 35-36
 - qu'est-ce qu'un GAEC ? 37
- Femmes en agriculture de groupe p. 38-39
- Les Mutuelles d'entraide p. 40-41
- GFA familiaux - mutuels p. 42-43
- 44-45
- S'entraider pour les bâtiments p. 47
- S'organiser pour gérer soi-même l'exploitation p. 49-50



entraide-ouest

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 an : 11 n°
50 F

Dégressif pour les abonnements collectifs (*) :

- 2 à 5 abts 45 F/ab.
- 6 à 15 abts 40 F/ab.
- 16 à 30 abts 35 F/ab.
- 31 à 50 abts 30 F/ab.
- + 50 abts 25 F/ab.

(*) Envoi individualisé.

entraide-ouest
65, rue de St-Brieuc
35000 - RENNES

compte bancaire CEDAG entraide-ouest CRCA
00965758000 Rennes

Nom :
Prénom :
Lieu-dit :
Commune :
Code postal :

désire m'abonner à « entraide-ouest » pour 1 an, ci-joint la somme de F

par chèque bancaire

mandat-lettre

virement postal

Le :

Signature :

ABONNEZ-VOUS A ENTRAIDE- OUEST

Tous les mois des informations spécifiques pour vous et votre groupe

Entraide-Ouest « Spécial Loire-Atlantique » 1980

statistiques

Sociétés de fait - GAEC - Mutuelles coups durs - CUMA

EN LOIRE-ATLANTIQUE

LES ASSOCIATIONS D'EXPLOITATION

11,2 % des exploitants de Loire-Atlantique sont en association.

Ces groupes revêtent le plus souvent les formes d'associations de fait ou de G.A.E.C. Le G.A.E.C. constitue une formule de société civile adaptée à l'agriculture dont la mise en place est

concrétisée par un « acte » « publié » auprès des tiers. Les sociétés de fait sont essentiellement des associations familiales résultant d'une situation de travail en commun sans acte particulier, mais reconnues dans les faits, par les tiers. Le Registre des Exploitants Agricoles (R.E.A.) du département nous montre une progression constante du mouvement associatif :

TABLEAU 2
Parts des exploitations associatives en Loire-Atlantique.

	1974	1979
Nombre d'exploitations en Loire-Atlantique	22 600	20 033
Pourcentage des exploitations en association	2,7 %	5,5 %

Le nombre d'exploitants concernés nous donne des indications plus importantes du phénomène. En 1979, nous avons en Loire-Atlantique :

TABLEAU 3
Parts des exploitants associés en Loire-Atlantique.

- Total : 21 246 exploitants.
- Dont : 2 377 exploitants associés, soit 11,2 % à raison de 2,15 associés par exploitation.
- Parmi lesquels : 1 796 sont en société de fait soit 8,4 %, et 2 09 associés par exploitation. 581 sont en G.A.E.C. soit 2,6 % et 2,39 associés par exploitation.

TABLEAU 1
Evolution en nombre des associations d'exploitation en Loire-Atlantique.

Années de R.E.A. (au 1 ^{er} janvier)	1969	1974	1979
Nombre de sociétés de fait	274 (91,7 %)	538 (88,4 %)	859 (78 %)
Nombre de G.A.E.C.	25 (8,3 %)	71 (11,6 %)	243 (22 %)
Total	299 (100 %)	609 (100 %)	1 102 (100 %)

Les exploitants mettent en valeur une surface moyenne de 21 ha 40 a par associé, soit une surface moyenne inférieure à celle des exploitants individuels : 23 ha 20 a. La surface totale en association représente 10,4 % (50 838 ha) de la surface exploitée en Loire-Atlantique (490 692 ha).

La mise en place des G.A.E.C. s'est accentuée depuis 1977, notamment avec la législation en vigueur (CF « article sur associations de fait et G.A.E.C. »). Le 1^{er} tableau montre l'évolution de la part G.A.E.C. dans les associations. Ci-après, progression des agréments :

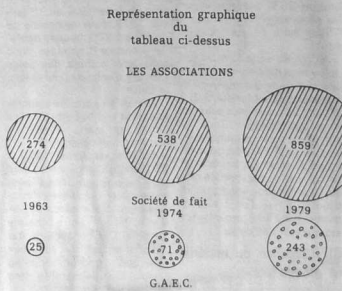


TABLEAU 4
Evolution des G.A.E.C. en Loire-Atlantique.

Agréments définitifs des G.A.E.C.	De 1966 à 1976 : 109 G.A.E.C. agrés, soit 10 par an assez régulièrement répartis.
	En 1977 : 38 G.A.E.C. agrés.
	En 1978 : 93 G.A.E.C. agrés.
	En 1979 : 80 G.A.E.C. agrés.

Nous observons aussi au tableau 3 que les associations réunissent un petit nombre d'associés. Au 1^{er} janvier 1980, sur les 350 G.A.E.C. agrés : 315 sont en fonction ou en cours d'agrément définitif. Ils se répartissent ainsi : selon le nombre d'associés : tableau 5.

Entraide-Ouest « Spécial Loire-Atlantique » 1980

statistiques de l'agriculture de groupe en Loire-Atlantique



TABLEAU 5
GAEC et nombre d'associés

	Nombre de G.A.E.C.	% des G.A.E.C.	% des associés
A 2 associés	239	75,6 %	65,3 %
A 3 associés	61	19,7 %	25,6 %
A 4 associés	13	4,2 %	7,3 %
A plus de 4 associés	2	0,6 %	1,8 %
	315	100 %	100 %

Par ailleurs, les associations sont en majorité des associations familiales puisqu'elles représentent actuellement 98,5 % des sociétés de fait et 60 % des G.A.E.C. en places, mais aussi 80 % des G.A.E.C. soumis à l'agrément en 1979.

Enfin, au niveau orientation, la polyculture élevage avec, notamment, la production laitière, représente une part prépondérante. Au

niveau des G.A.E.C., nous avons actuellement :

- Polyculture élevage : 86,7 %.
- Viticulture (spécialisée) : 6,6 %.
- Arboriculture + maraîchage + horticulture : 5,0 %.

La carte, ci-jointe, nous donne la répartition des G.A.E.C. sur le département. Nous observons facilement les communes et surtout les zones d'implantation.

LES MUTUELLES ENTRAIDE « COUPS DURS » EN LOIRE-ATLANTIQUE

De nombreuses communes se sont dotées depuis 10 à 15 ans d'une mutuelle pour pallier à l'absence de l'exploitant en raison de ma-

ladies ou accidents. Ces mutuelles revêtent le plus souvent la forme juridique d'une section du syndicat local. Pour s'ouvrir plus précisément à tous les agriculteurs d'une commune, certaines mutuelles sont maintenant déclarées sous forme d'association selon la loi de 1901.

Les mutuelles continuent toujours leur implantation. Selon le R.E.A., nous relevons les données suivantes :

	1-1-1974	1-1-1979
Nombre de Mutuelles	128	156
Nombre d'adhérents	5 000 à 6 000	7 500 à 8 000

La vie de ces mutuelles varie évidemment selon les communes. Comme dans toute organisation, le rôle des responsables reste primordial.

Il resterait une soixantaine de communes à vocation agricole sans organisation mutuelle « coups durs ».

entraide ag ouest

65, rue de Saint-Brieuc
35042 RENNES CEDEX
Edité par le CEDAG
Centre d'Etude
et de Développement
de l'Agriculture de Groupe
Directeur de la publication :
Gérard LOQUAIS
Rédaction - publicité :
65, rue de Saint-Brieuc,
Rennes
Tél. : (99) 59.03.44
CCP 56 764
IMAYE 53000 LAVAL
(43) 53.58.76
Toute reproduction interdite,
sans autorisation
et mention d'origine

LA MECANISATION EN GROUPE

Cet aspect d'agriculture de groupe doit être présenté en deux parties :

- L'acquisition du matériel.
- L'utilisation du matériel.

A) Acquisition du matériel en groupe :

L'achat, en commun, est très développé en agriculture. Nous connaissons assez bien les C.U.M.A. (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) en Loire-Atlantique.

En 1978-1979, on a pu recenser 97 C.U.M.A., regroupant 6 000 adhérents, soit environ 25 % des agriculteurs du département.

(Voir carte de leur implantation.)

A côté de cette formule juridique bien précise, nous avons une multitude d'acquisition de matériel en copropriété, à 2, 3, 10, 20, 30, voire plus selon les types de matériel. Tous les agriculteurs sont pratiquement concernés et cela est donc difficile à connaître et à présenter. La formule de copropriété offre aux agriculteurs beaucoup de souplesse que l'on craint de perdre dans une organisation structurée et officielle.

B) Utilisation du matériel en groupe :

La encore, les groupes de

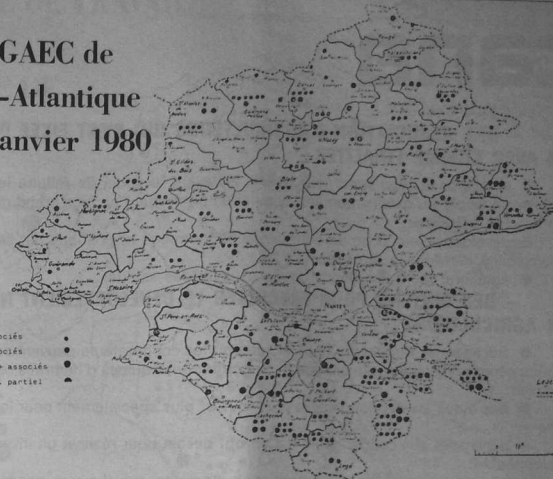
travail sont multiples car nécessaires, en particulier, à l'accomplissement des travaux, tels que l'ensilage d'herbe et de maïs. En majeure partie, ce sont des groupes de 8 à 10 exploitants correspondant à un chantier d'ensilage. Quelques groupes s'organisent cependant à un échelon plus large et procèdent différemment. 2 à 3 équipes totalisent 20 à 30 membres, qui travaillent à tour de rôle sur le chantier d'ensilage.

C'est le cas dans certaines C.U.M.A. ou autour d'entrepreneurs qui utilisent l'automotrice. Avec le R.E.A. au 1^{er} janvier 1979, nous recensons de 1 100 à 1 200 groupes de travail à plus de 5 membres, donc sans tenir compte des petits groupes d'entraide pour le foin, la paille.

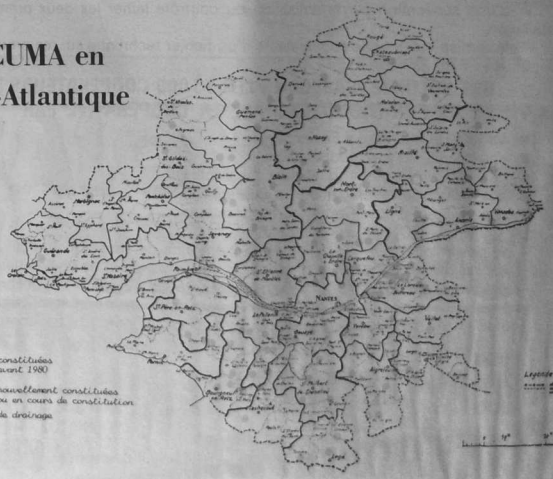
Le plus souvent, les associés essaient d'équilibrer les échanges sans tenir de comptes particuliers.

En effet, seulement 220 à 250 groupes fonctionnent avec une banque de travail pour contrôler et rééquilibrer financièrement les services apportés et reçus entre chaque membre. Ces banques de travail sont tenues, soit au niveau d'un petit groupe, soit au niveau de l'ensemble des adhérents d'une C.U.M.A.

Les GAEC de Loire-Atlantique au 1^{er} Janvier 1980



Les CUMA en Loire-Atlantique





COMMUNIQUÉ

cana

La CANA, c'est :

— UNE ASSOCIATION D'AGRICULTEURS QUI S'EST FIXÉE DES OBJECTIFS AVEC COMME FINALITÉS :

- améliorer et régulariser leur revenu en ayant le souci de réduire les disparités,
- participer au développement régional en permettant au plus grand nombre d'agriculteurs d'en bénéficier,
- développer leur prise de conscience économique et politique par l'exercice de la responsabilité individuelle et collective,
- améliorer leurs conditions de vie et celle des salariés.

— DES MOYENS POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT NECESSAIRE AUX AGRICULTEURS :

- 86 agences dispersées dans la zone où les coopérateurs peuvent se procurer les produits nécessaires à leur exploitation et rencontrer des équipes d'hommes capables de les conseiller.
- des aides au développement pour tous et plus spécialement pour les jeunes sous

- forme :
- d'avances aux coopérateurs qui en ont besoin pour réaliser un investissement de développement,
 - d'une subvention pour la souscription du capital social aux jeunes qui s'installent,
 - d'une incitation à la tenue de comptabilité,
 - d'aides au coût d'analyses de terre,
 - d'une subvention sur la cotisation du contrôle laitier les deux premières années d'installation,
 - la remise aux jeunes coopérateurs d'un fichier technique sur les productions végétales cultivées dans la région.

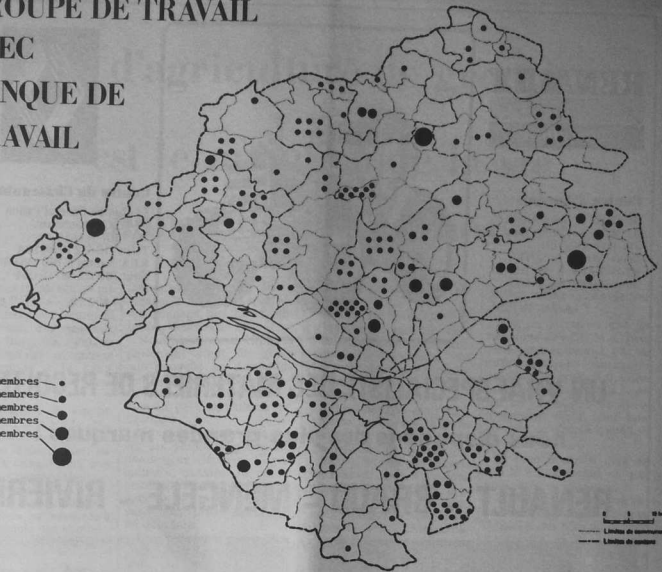
— UNE VOLONTÉ D'ASSOCIER LES 23 000 COOPERATEURS DE LA ZONE A LA VIE ET AU FONCTIONNEMENT DE LA COOPERATIVE PAR :

- un journal mensuel « Ensemble »,
 - des circulaires aux coopérateurs,
 - des réunions à Ancenis et dans les secteurs,
 - des visites de techniciens et d'animateurs,
 - des voyages d'étude pour les coopérateurs.
- LA COOPERATION en agriculture, c'est :
- se grouper pour acheter et vendre les produits de nos exploitations,
 - avoir comme objectif : améliorer les conditions de travail et de revenu des agriculteurs,
 - une volonté d'hier toujours d'actualité face à la concentration des fabricants de produits nécessaires à nos exploitations et des distributeurs de denrées alimentaires.
- Toutes les formes d'association pour être efficaces doivent être complémentaires.

& Ensemble solidaires

Coopérative Agricole
La Noëlle Ancenis
BP 102 - 44150 ANCENIS
Tél. (40) 83.02.40

GROUPE DE TRAVAIL AVEC BANQUE DE TRAVAIL



- 5 à 8 membres
- 8 à 10 membres
- 10 à 20 membres
- 20 à 30 membres
- + de 30 membres

0 5 10 km
----- Réseau de communes
----- Lignes de routes

SALON ^{premier} DES FOURRAGES ¹⁹⁸⁰

à CHATEAUBRIANT (l.a.)

20-21 JUIN

organisé par les CUMA de l'Ouest et le CEDAG

RENAULT

Agriculture

Centre d'Ancenis

Bd Pierre et Marie Curie
B.P. 122 - 44150 Ancenis
Tel (40) 83.05.60
Télex 710 532 RENOTRA
R.C.S. Nantes B 780 129 987
Siret 780 129 987 00837



Centre de Châteaubriant

Z.I. Rue du Général Patton
44110 Châteaubriant
Tel. (40) 81.13.55
Télex 710 532 RENOTRA
R.C.S. Nantes B 780 129 987
Siret 780 129 987 02064

UN VRAI SPECIALISTE DES MATERIELS DE RECOLTE

nous disposons des plus grandes marques :

RENAULT - BRAUD - MENGELE - RIVIERE



**nous sommes à votre entière disposition
pour toutes propositions
à des financements très étudiés**

AGRICULTEURS,

CONSULTEZ-NOUS EN MORTE-SAISON

DES PRIX TRES AVANTAGEUX VOUS ATTENDENT

Plus d'agriculture de groupe : c'est le maintien de la vie dans nos campagnes

Etant encore enfant, je me souviens, mes grands-parents racontaient comment au moment des travaux les plus durs, ils s'entraidaient... on se groupait pour couper à la faux l'herbe des plaines et pour faire les foins.

On travaillait en équipe pour couper le blé à la faucille. Ensuite, on s'est uni autour de la faucheuse, on s'associait chaque fois que les travaux demandaient un effort soutenu. On se groupait comme si travailler ensemble avait été nécessaire à la vie sociale des hommes et des femmes et à leur épanouissement.

Cela s'est structuré dans notre département dans les années 1920-1930 par la création des coopératives de battage. Les agriculteurs découvriraient qu'ils pouvaient s'organiser pour récolter dans le prolongement des exploitations. Ce fut la première étape qui devait conduire les agriculteurs à ce que nous connaissons aujourd'hui, que nous appelons « l'Agriculture de Groupe ».

Les années 1945-1950 virent la naissance des C.U.M.A., cela s'est concrétisé par l'achat en commun d'une nouvelle traction pour les exploitations, le tracteur s'est la naissance des C.U.M.A. labour puis celles des moissonneuses-batteuses.

Les techniques agricoles évoluant très vite, depuis dix ans, c'est autour de l'herbe et du maïs que naissent les groupes d'ensilage puis les banques de travail.

Pour faire face à de nombreux autres besoins, d'au-

tres groupes se sont créés, vignes, cultures maraichères, élagage des haies, entretien des fossés...

Nous sommes en 1980, le parlement vient de voter une nouvelle loi d'orientation agricole. Que va apporter cette loi ? Ou en sera-t-il demain de l'Agriculture de Groupe ?

Lorsqu'on essaie d'analyser les résultats quant au nombre de départs d'agriculteurs, chassés ou partis volontairement depuis la loi agricole de 1962, nous pouvons nous poser beaucoup de questions.

Pour essayer d'y voir plus clair, voici quelques chiffres...

En 1962, il y avait en France deux millions cinq cent mille exploitants. En 1979, il en restait un million trois cent cinquante mille.

L'indemnité viagère de départ qui a permis à de nombreux exploitants de bénéficier d'une retraite décente a aussi favorisé, voire accéléré le démantèlement des exploitations (d'exploitations viables).

Qu'en est-il en Loire-Atlantique ?

En face de cette situation, que nous promet la nouvelle loi d'orientation si ce n'est l'accentuation du processus de départ de nombre d'exploitants agricoles.

Il y a actuellement onze mille installations de jeunes par an, c'est-à-dire une installation pour deux communes rurales. En Loire-Atlantique, une installation pour deux départs en retraite.

Partout, dans les syndicats, dans les services de l'Agriculture... on crie : « il faut maintenir un maximum d'exploitations, favoriser l'installation du plus grand

nombre possible des jeunes ».

Dans la nouvelle loi d'orientation agricole, on a oublié les mots, coopération, entr'aide, association. On les a remplacés par compétitivité, compétence voire concurrence.

Où est dans ce cas l'Agriculture de Groupe. A-t-elle encore une place dans l'Agriculture de demain ?

Non, il ne faut pas baisser les bras. Si nous le voulons ensemble, agriculteurs, maraichers, viticulteurs etc., nous pouvons arrêter cette descente vers la désertification. Nous pouvons faire, en nous associant, qu'un plus grand nombre d'hommes et de femmes restent paysans et vivent de leur métier.

La C.U.M.A. est le prolongement de l'exploitation. Elle peut aider les exploitations trop fragiles à se maintenir, à se développer.

Les investissements sont de plus en plus lourds pour les exploitants. S'associer pour investir, c'est diminuer les charges. C'est aussi choisir du matériel mieux adapté aux besoins des exploitations. Réfléchir à plusieurs pour acheter du matériel nous conduit bien au-delà, à son utilisation, à l'organisation du travail de sa propre exploitation, à s'arrêter plus sur le choix et l'orientation des productions.

Le nombre de travailleurs étant de plus en plus réduit par exploitation, les travaux faits par la C.U.M.A. peuvent alléger le travail, libérer plus l'exploitant et sa famille et peut-être, au-delà, les aider à mieux vivre.

La C.U.M.A. peut répondre à toutes ces orientations tout en permettant aux agriculteurs et agricultrices de

rester responsables de leur outil de travail.

Par les échanges que les membres des C.U.M.A. peuvent avoir entre eux, par les confrontations normales qu'oblige le travail en commun, la C.U.M.A. peut devenir un organisme de développement donc aller bien au-delà du simple travail en commun.

Si nous sommes déjà en C.U.M.A., pourquoi ne pas nous arrêter un temps :

— Réfléchir, porter un regard sur le groupe, voir si la C.U.M.A. est bien au service du groupe, si les membres ne sont pas des clients mais des participants aux réalisations et aux projets. S'arrêter sur la gestion pour voir si elle est une réponse aux intérêts de tous.

Peut-être dans notre village, notre commune, n'y a-t-il pas de C.U.M.A. Ce qui est sûr, il y a des exploitants qui sont en difficultés. Il y en a d'autres qui sont isolés, d'autres aussi qui attendent un peu d'aide...

Pourquoi ne pas favoriser le développement d'un groupe de réflexion. Si, par notre démarche, nous permettons à un jeune de s'installer dans de meilleures conditions et de tenir ensuite.

Si nous permettons à un exploitant en difficulté d'y voir plus clair, à un autre, isolé, de retrouver confiance, nous aurons travaillé à consolider les relations des agriculteurs entre eux et peut-être avancé plus vers l'Agriculture de Groupe, la seule qui puisse maintenir nos campagnes plus vivantes demain.

Emmanuel BONNET
président de la FDCUMA

une grande race



ÉTUDIÉES POUR LES GROS CHANTIERS

Les ensileuses automotrices CLAAS Jaguar 80 SF et 70 SF allient rendement, qualité et sécurité, et bénéficient de nombreux avantages, parmi lesquels :

- L'accouplement rapide entre canal d'alimentation et la chambre de coupe.
- La boîte à 3 ou 4 vitesses, modifiant instantanément la vitesse du canal d'alimentation.
- La finesse de coupe pouvant aller jusqu'à 4 mm.
- La barre de coupe double-lame Busatis.
- La puissance des moteurs, de 150 à 267 CV selon les modèles.

A ces exemples d'avance technique, les ensileuses automotrices Jaguar ajoutent les facilités de réglage et d'entretien indispensables à l'utilisation intensive pour les CUMA et entrepreneurs.

2 ensileuses tractées : Jaguar 60 - Jaguar 40.

2 ensileuses portées : Jaguar 60 R (pour tracteur à poste de conduite réversible) - Jaguar 30.

SOCIÉTÉ LEBERT
NANTES MOTOCULTURE
Rezé Tél. (40) 75.54.00
Bouvron Tél. (40) 25.32.10
Cheméré Tél. (40) 21.30.04.

S.A. LEBRETON et Cie
La Gare
Soudan
44110 Chateaubriant
Tél. (40) 81.22.43.



CLAAS

LEBART

les racines

Avec la CUMA de St Philbert

D'où viennent et où vont les CUMA ?



C'est avec les « loco » que les ancêtres des CUMA prirent naissance

Les C.U.M.A., en Loire-Atlantique, ce n'est pas un phénomène récent. Certaines ont 15 - 20 ans, voire plus. En effet, la coopération, nous l'avons héritée du passé. Un bon nombre de nos C.U.M.A. ont leurs racines, leur origine, dans les coopératives de battages des années 1920 - 1930.

La solidarité des Anciens :

Ainsi, à St-Philbert-de-Grand-Lieu, la C.U.M.A. actuelle est issue de la « Société Agricole de St-Philbert-de-Grand-Lieu et ses environs », créée en 1922. Ce sont les « poilus de 14-18 », forts de leur solidarité et d'un esprit d'équipe, qui sont à l'origine de cette création nous disent Messieurs Guibert et Boucard, interrogés à ce sujet. A l'époque ajoutent-ils, deux ou trois entrepreneurs se partageaient les travaux de battage ; la venue de la coopérative, avec deux machines avait permis de casser le monopole et de faire chuter les prix.

En 1923, une boulangerie coopérative est mise également en place et, dans le même temps, la coopérative fournit les premiers approvisionnements d'engrais.

Par la suite, il y eut aussi une minoterie.

L'apparition de la mécanisation et les premiers pas de la C.U.M.A. :

Pendant plusieurs années, la coopérative n'a pas connu de modifications importantes, il y eut même, nous dit-on, pas mal de laisser aller de la part des administrateurs à une certaine période. Puis, 1952 - 1953, avec la disparition de la dernière loco et la venue du premier tracteur marquent déjà un tournant.

Entraide-Ouest « Spécial Loire-Atlantique » 1980

En 1956 - 1957, la coopérative réalise les premiers travaux de labour chez les adhérents. Mais, c'est en 1963 que la C.U.M.A. en tant que telle prend réellement forme ; une nouvelle équipe d'administrateurs prend le relève.

La principale activité de départ a été le travail du sol (labour) avec le pressage du foin. Viendront ensuite les épandeurs à fumier, d'autres presses moyenne densité, les rotavateurs, puis le matériel d'ensilage en 1972 avec, entre-temps, la disparition de la dernière battueuse en 69 ; une autre page était donc tournée.

Pourquoi lancer une C.U.M.A. En 1963, nous dit A. Barrillère, président de l'époque, la C.U.M.A. répondait à un besoin des exploitations. La mécanisation n'était pas très importante et, avec le départ de nombreux jeunes comme ouvriers, beaucoup d'exploitations manquaient de main-d'œuvre et ne

pouvaient faire face à tous les travaux. Il nous arrivait de labourer pratiquement jour et nuit, à certaines périodes.

La course à l'équipement modifie les bases de la C.U.M.A. :

Et aujourd'hui, qu'en est-il de la C.U.M.A. ? Quelle est sa place ? Si certaines activités se maintiennent ou progressent, tel l'ensilage, si la C.U.M.A. a cherché la possibilité de mieux utiliser certains matériels et son personnel en travaillant avec les C.U.M.A. voisines ; au niveau des travaux du sol et des labours en particulier, le travail diminue chaque année (de 700 heures en 1970, nous arrivons à 150 heures en 1979). Est-ce à dire que la C.U.M.A. n'a pas su répondre au besoin des adhérents ? A priori, elle aurait du pouvoir fournir aux adhé-

Malgré les évolutions, les motivations profondes du début restent les mêmes



CUMA

la CUMA de St-Philbert (suite)

rents la possibilité de réaliser leurs travaux et éviter trop d'investissements individuels. Mais, au contraire, on a vu, au niveau des exploitations, des travaux plus gros, donc de l'outillage plus important derrière ceux-ci ; une politique financière de l'agriculture qui n'a fait que pousser à l'investissement individuel. Ces dernières années également, avec la reprise des jeunes plus tôt, on trouve 2 U.T.H. sur l'exploitation, donc davantage de possibilités en main-d'œuvre. Ceci fait qu'un certain nombre de travaux ne sont plus demandés à la C.U.M.A., ou seulement en dernier ressort. De ce fait, les engagements, ou leur raison d'être, ne sont plus les mêmes. Cette situation n'est pas unique à la C.U.M.A. DE St-Philbert, la plupart des C.U.M.A. anciennes de notre département ont des problèmes identiques. Elles ont suivi l'évolution technique des exploitations, elles ont même sûrement permis cette évolution et, si elles ont leur raison d'être, aujourd'hui, c'est souvent pour d'autres services, sur d'autres bases qu'il y a 15 ou 20 ans.

Vers un retour aux sources : Qu'en sera-t-il demain ? Des évolu-

tions sont à attendre. On ne verra pas les exploitants posséder eux mêmes les gros matériels de récolte, mais les exploitations seront plus grandes, l'agriculteur sera souvent seul (ce ne sont que des constations, ce n'est pas nécessairement un souhait). Comment pourrait-il faire face à tout ? Il y aura sûrement, et les administrateurs actuels de la C.U.M.A. le pensent, une demande plus précise vers la C.U.M.A. au niveau des travaux du sol. Déjà certains adhérents, mais ce ne sont que quelques uns, sont prêts à aller dans ce sens. On perçoit aussi que les investissements individuels posent plus de problèmes devant leur coût toujours plus élevé. Il faudra sans doute rechercher d'autres formes dans le fonctionnement de la C.U.M.A. et, sur les engagements des adhérents, vis-à-vis de cette dernière. Il faudra peut-être aller vers la constitution de groupes de base, autour d'un même matériel...

Beaucoup de questions restent posées, mais la C.U.M.A. de « services », reste un complément indispensable à l'exploitation, un moyen de maintenir les exploitations en place. (Que seraient devenus un certain nombre d'adhérents si la C.U.M.A. n'avait pas été là) ? Elle doit être, aussi, un moyen qui permet à des jeunes de s'installer.

- La C.U.M.A. de St-Philbert, aujourd'hui, c'est :
- 180 ADHÉRENTS, dont 145 - 150 ACTIFS.
 - 1 PARC DE MATÉRIEL QUI COMPREND :
 - 7 tracteurs dont 4 de 85 cv et plus :
 - 1 tracto-pelle ;
 - 3 ensileuses (1 automotrice J.D. - 1 traînée Hesston 2 rangs, 1 Tarrup DC 1500) ;
 - 2 rotavatoirs de 2.05 m ;
 - 2 charrues, 1 trisocs et 1 bisocs ;
 - 3 épandeurs à fumier dont 1 en location ;
 - 1 pulvérisateur ;
 - 2 semoirs à maïs ;
 - 1 épandeur d'engrais Vicon ;
 - 1 vibroculteur - 1 cover crop ;
 - 2 faucheuses rotatives ;
 - 4 presses moyennes densité ;
 - 1 tonne à lisier (4 000 l.) ;
 - 1 broyeur à céréales ;
 - et, en prévision pour 1980 :
 - 1 autre épandeur ;
 - 1 semoir pour semis choux direct sans labour ;
 - 1 remorque ;
 - 4 SALAIRES PERMANENTS ET 5 SAISONNIERS OU TEMPORAIRES.

J.-C. LECLAIR

SONAMIA-PNEUS

le Spécialiste de l'Agriculture présente

LE TAURUS RADIAL

Des prix sans concurrence

Actuellement disponible

16.9/14 R 28 8 PP à 1 793,00 TTC

18.4/15 R 34 8 PR à 2 705,00 TTC

Montage en sus, possible à domicile

SONAMIA - PNEUS

10, quai Henri-Barbusse

44020 NANTES - Tél. : (40) 74.05.69



L'ENSILAGE A LA CUMA «BRULE-BOULOT» DE MONTBERT



L'ensilage, dans notre région, a pris une extension considérable et constitue, actuellement, la base essentielle de l'alimentation des troupeaux, au cours de l'hiver.

La réalisation de ces ensilages, nécessitant le travail d'une équipe et des investissements importants, correspondait tout à fait à la vocation des C.U.M.A.

C'est ainsi, qu'en Loire-Atlantique, 48 C.U.M.A. sont équipées pour l'ensilage et utilisent plus de 30 ensileuses automotrices et une cinquantaine d'ensileuses traînées et moteurs auxiliaires.

Mais, l'ensilage en C.U.M.A., cela va bien au-delà de la simple acquisition d'une ensileuse. C'est ce que nous disent : Charles Deniaud, Louis Boucher et Michel Deniaud, à travers l'expérience de leur C.U.M.A. à Montbert.

Née avec l'ensilage

Dès 1956, dans le cadre du C.E.T.A. naissant, un groupe d'agriculteurs de Montbert engage ce qu'on a appelé « la révolution fourragère ». La réflexion en groupe, l'apport technique, entraînent vers une spécialisation laitière. On se préoccupe de commercialisation et c'est la constitution d'une petite unité coopérative « Montbert-lait » pour assurer la vente directe de lait cru.

Mais, la spécialisation, l'accroissement du cheptel, la nécessité d'une production régulière exigent que l'on maintienne le même

cheptel et la même production d'une année sur l'autre. Pour cela, il faut se garantir des gelées, de la sécheresse et constituer des stocks. La réflexion du C.E.T.A. amène à expérimenter l'ensilage dès 1962.

Pour cette première année, on ne dispose pas d'équipement, c'est ainsi que le groupe effectue à la fourche à main 13 hectares en 15 jours.

Au cours de l'hiver 62-63, la réflexion du groupe conduit à la constitution de la C.U.M.A. « Brûle-boulot » et l'achat d'une ensileuse Koëla. Elle ne démarrera qu'avec 7 adhérents, membres du C.E.T.A.

« L'élargissement » avec le maïs...

Pendant 9 ans, le groupe restera à 7. Durant ce temps, d'autres groupes d'ensilage d'herbe se sont constitués en copropriété, travaillant d'abord avec des fourches avant, puis à l'autochargeuse, mais ils n'ont pas acquis d'ensileuse.

L'arrivée du maïs en 1970 va entraîner d'autres besoins.

En 1972, pour répondre aux besoins d'équipement

Fiche d'identité de la C.U.M.A. « Brûle-Boulot » de Montbert

- Créée en 1963 avec 7 adhérents, 34 adhérents en 1980,

- Equipement :

● 2 ensileuses automotrices

N. Holland 1895

J. Deere 5460

● 2 ensileuses automotrices

● 2 ensileuses traînées

N.H. 717 S

● 5 faucheuses conditionneuses S.K. 1800

● 4 semoirs à maïs

- Surfaces ensilées en 1979

- Herbe 600 ha

- Maïs 320 ha

nécessités par l'ensilage du maïs, la C.U.M.A. ouvre ses portes et, après une large information sur la campagne, passe à 24 adhérents. C'est l'achat de 3 conditionneuses (J.F.), de 2 ensileuses (N.H. 717) de 2 semoirs à maïs.



C'est l'affirmation manifeste de la vocation de la C.U.M.A. à répondre aux besoins posés par les agriculteurs de la commune en matière d'ensilage.

Dans les années qui vont suivre, l'équipement de la C.U.M.A. va progressivement s'adapter à l'accroissement des surfaces, à l'accueil de nouveaux adhérents et à l'évolution technique des équipements.

L'arrivée de l'automotrice

Dès la création de la C.U.M.A. s'est posé le problème de la puissance de traction nécessaire pour entraîner les ensileuses. Problème difficile et constant, du fait de l'élargissement du groupe et de l'accroissement des surfaces. La réflexion permanente du groupe a amené à mettre en œuvre des solutions originales pour disposer de tracteurs de 90-100 CV.

Pour un groupe, ce sont 2 agriculteurs en Société de fait qui ont acquis et mis à disposition du groupe le tracteur puissant.

Pour un autre groupe, on a fait appel à l'entrepreneur local qui a loué un tracteur à la C.U.M.A.

Dans un autre, c'est un tracteur de 100 CV, acheté et utilisé en commun par trois exploitations, qui a été mis à disposition du groupe d'ensilage.

Cette solution satisfaisante, pendant un certain nombre d'années, sera remise en cause avec l'arrivée des automotrices.

En 1974, pour satisfaire les besoins d'une équipe, la C.U.M.A. s'engage pour l'ensilage de maïs, avec la C.U.M.A. de St-Hilaire-de-Clisson, qui vient d'acquiescer une John Deere 5 400 et qui dispose de surfaces insuffisantes.

En 1976-77, l'augmentation constante du nombre d'adhérents (de 24 en 72 à 34 en 77) et l'accroissement des surfaces, amènent à nouveau une saturation. Le problème de la traction est à nouveau posé. On s'interroge sur l'intérêt et la rentabilité de tracteurs de 100 CV dans les exploitations concernées, du fait que ceux-ci sont mobilisés à l'ensilage à la période où l'on serait susceptible de valoriser cette puissance.

Par ailleurs, on souhaite diminuer le temps passé sur les chantiers, se libérer et être plus disponible pour les travaux de l'exploitation.



Le problème de détournement pour le maïs, les petites parcelles et l'expérience du premier groupe avec la C.U.M.A. de St-Hilaire, entraînent la décision d'acquiescer une première automotrice (N. Holland 1890).

Les autres groupes continuent avec des ensileuses traînées. En 1978, la première automotrice est saturée et le tracteur, mis à disposition par l'entrepreneur, n'est plus en mesure d'effectuer une autre campagne d'ensilage.

La recherche d'une acquisition de tracteur à 3 ou 4 exploitations étant restée sans suite, l'acquisition d'une 2^e automotrice est décidée (N.H. 1895), malgré les réserves d'un groupe jugeant plus satisfaisant l'emploi de traînées.

Au cours de l'hiver 79-80, la première automotrice a été remplacée par un John Deere 5460. Pour 1980, les 600 hectares d'ensilage d'herbe prévus seront assurés par les deux automotrices et une traînée N.H. 717 et les 320 hectares d'ensilage maïs, simplement par les deux automotrices.

La seconde traînée N.H. 717 est conservée à la C.U.M.A. pour assurer un remplacement en cas de panne.

Une adaptation permanente à l'évolution des besoins



Une maîtrise de l'ensilage pour tous.

L'histoire de « Brûle-Boulot », présentée par les responsables montre bien que la C.U.M.A. n'a pas réduit son rôle à la seule acquisition des machines. En fait, à un moment où l'ensilage est apparu comme assurant la sécurité de l'affouagement et la garantie d'assurer les besoins constants d'un troupeau, la C.U.M.A. a permis l'accès d'un maximum d'agriculteurs à cette technique, dans de bonnes conditions.

La souplesse et la structure dans l'organisation des Groupes ont permis l'organisation des chantiers en fonc-

tion des besoins, l'adaptation à de nouveaux équipements.

Les surfaces, volontairement limitées par matériel, la maîtrise dans l'organisation des chantiers, c'est aussi l'assurance d'un produit de meilleure qualité - on arrête quand il fait mauvais temps.

En ce qui concerne le coût, le prix horaire de l'automotrice 1 895 herbe et maïs (1979) a été de 378 francs (non compris le chauffeur pour la conduite, estimé à 18 Frs qui entre dans la banque de travail). L'hectare a été effectué en une heure.

Mais, au-delà du coût, la structure C.U.M.A., avec tout son cheminement, a certainement contribué à changer la physiologie de notre profession ; a permis le démarrage d'un certain nombre d'agriculteurs, l'atténuation des disparités, le rapprochement par les échanges, les apports techniques, le travail en commun.

Après un certain nombre d'années de fonctionnement, et malgré des divergences de point de vue à certains moments, on peut constater que l'ambiance est bonne à la C.U.M.A. Pour en être convaincu, il suffit de voir le nombre important de jeunes exploitants qui y adhèrent et y apportent leur collaboration.

J.-C. LECLAIR.

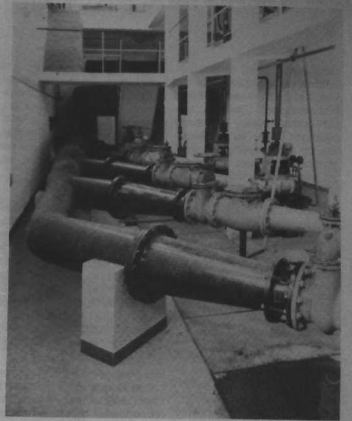
chez les maraîchers de la Vallée

Un véritable réseau d'entraide et de coopération

La-Chapelle-Basse-Mer, St-Julien-de-Concelles, au-delà de la digue (la levée) qui serpente le long de la Loire... C'est une population très dense de maraîchers, qui produit, chaque année, des milliers de tonnes de légumes ; mais c'est aussi tout un réseau très dense d'entraide et de coopération qui a marqué et favorisé le développement des cultures légumières.

Pour l'équipement des exploitations, on ne trouve pas moins de 10 C.U.M.A. sur les 2 communes, pour les différents travaux du sol, les matériels spécialisés pour le maraîchage et la viticulture. On retrouve cette même organisation coopérative au niveau de la commercialisation ou de l'adduction d'eau.

Une équipe de responsables de C.U.M.A. nous fait part de leur riche expérience.



Un réseau coopératif à l'image de ces canalisations imbriquées.

« Rosées Loire » et « Pierre Percée » avec une vingtaine d'adhérents chacune ; « Di-vatte et Champ Blond » avec une trentaine. Chacune d'entre-elles embauche un chauffeur et s'équipe d'un tracteur et du matériel de travail du sol.

Avec la mécanisation, c'est l'augmentation de la production légumière et, aussi, la mévente, vers 1960...

Celle-ci va provoquer l'organisation des producteurs au niveau de la commercialisation et c'est la création de la Coopérative Maraîchère du Val de Loire Nantais (C.M.V.L.N.).

De l'irrigation... L'accroissement des surfaces en cultures légumières pose, très rapidement, le problème de l'eau. Dès 1959, un petit noyau se constitue pour mettre en place l'adduction d'eau, mais très vite, toute la Vallée se sent concernée et, en 61-62, c'est plus de 250 exploitations qui adhèrent au Syndicat pour irriguer un

Une réponse collective aux besoins

En 1951-52, dans un groupe de secteur de la Fédération des maraîchers à la Chapelle, une réflexion s'engage sur la mécanisation. Il n'y a pas encore de tracteur dans la vallée et c'est le début des cultures légumières. Individuellement, ce n'est pas possible, compte tenu de la dimension des exploitations.

Après mûre réflexion, c'est la création de la C.U.M.A. « Val de Loire » avec 14 adhérents, l'achat d'un tracteur (30 CV) d'une charrie, d'un rotavator, d'une barre de coupe, d'un canadien et l'embauche d'un chauffeur.

Cette introduction de la mécanisation va rapidement faire tache d'huile. Comme le dit l'un des pionniers « Quand j'ai vu le tracteur et le rotavator chez le voisin, et moi travaillant avec mon cheval, j'ai dit à mon père : on ne va pas rester comme cela, il faut faire quelque chose ».



Dans les 2 années qui suivent, trois nouvelles C.U.M.A. vont voir le jour ;

À la désinfection des sols à la vapeur

Dans les mêmes temps, l'évolution technique amène la mise en place de cultures nouvelles (mâches, laitue, cultures associées), mais



aussi la nécessité de confectionner des mottes pour les semis et d'effectuer la désinfection du sol. C'est tout naturellement dans un cadre coopératif que va se résoudre ce problème, puisque la première réunion sur le sujet verra la participation de plus de 50 personnes.



Une nouvelle C.U.M.A. « Le Progrès Maraîcher » sera constituée en 1983 avec l'achat de quatre machines de désinfection du sol à la vapeur, pour un montant de plus de 15 millions d'anciens francs.

Chaque machine est mise à disposition d'un groupe qui s'organise pour son utilisation.

Progressivement, les besoins ont augmenté et, c'est ainsi, qu'actuellement cette C.U.M.A. regroupe 96 adhérents avec 7 machines.

Un hangar commun à plusieurs C.U.M.A.

Après le remembrement,

les C.U.M.A. « tracteurs » se sont trouvées devant la nécessité de déplacer leurs garages; d'autre part, le « Progrès Maraîcher » n'avait rien pour loger ses machines, alors: pourquoi ne pas réaliser quelque chose ensemble?

Un terrain, rendu disponible par le remembrement fut mis à disposition des C.U.M.A. par la commune et trois d'entre-elles décidèrent d'édifier et de se partager un hangar commun. Une nouvelle C.U.M.A. « L'Abri des Clos » constituera la forme juridique nécessaire pour gérer cet équipement de façon claire.

Il faut noter, à ce sujet, la préférence donnée par les responsables à conserver chaque structure plutôt que d'effectuer une fusion qui aurait pu avoir l'apparence de la simplification. C'est un souci de conserver des groupes de petite dimension où chaque adhérent se sent concerné et responsable et une garantie de maintenir une plus grande vitalité. Cela n'empêche pas, bien entendu, de réaliser l'entraide entre C.U.M.A.

Assurer le maintien des petites exploitations

Le développement du



seau coopératif s'est réalisé en même temps que le développement de la culture maraîchère dans la vallée.

Comment cela se serait-il passé sans cette coopération?

Il apparaît évident aux responsables que, sans cet esprit d'entraide et de coopération qui a pu régner, un certain nombre de petites exploitations auraient disparu car elles n'auraient pas eu les moyens de s'adapter, d'effectuer leur mutation. Il est à noter qu'il n'y a pratiquement pas eu de diminution des exploitations pendant la période de développement de la culture maraîchère.

Face à la crise, resserrer les liens

Les exploitations maraîchères sont entrées dans une période de crise particulière.

remement aiguë et inquiétante pour un nombre important d'exploitations menacées de disparition. Depuis une longue période, c'est la mévente pour la plupart des productions avec un accroissement considérable des charges; l'inquiétude des maraîchers est grande, car on ne perçoit pas de réelles perspectives d'améliorations.

Dans cette situation, les structures d'entraide ne résoudront certainement pas tous les problèmes mais leur présence ne peut être que bénéfique. Les difficultés financières vont remettre en cause les équipements individuels. Il faudra s'entraider davantage, resserrer les liens pour faire face, diminuer les charges. Les C.U.M.A. de labour qui avaient tendance à regresser risquent de reprendre vigueur.

J.-C. LECLAIR

Coopérative Maraîchère du Val de Loire Nantais



210 ADHÉRENTS

5 STATIONS POUR :

- CONDITIONNER
- NORMALISER
- PRÉREFRIGÉRER
- EXPÉDIER SUR TOUTE LA FRANCE
- EXPORTER SUR TOUTE L'EUROPE

M.I.N. NANTES - Case 6 - Bât. Ouest
44061 NANTES CEDEX
Téléphone : 47-42-66 - Téléfax : 710.956

Entraide-Ouest « Spécial Loire-Atlantique » 1980

L'EMBOUTEILLAGE EN COMMUN AVEC LA «PIPETTE»

Vallet « Capitale du Sèvre et Maine », au cœur d'un vignoble réputé.

Dans un secteur où l'on catalogue volontiers les viticulteurs d'individualistes, une réalisation commune, telle que celle réalisée par la C.U.M.A. « La Pipette », n'est pas sans importance et sans signification. C'est ce que nous disent Jacques Barré, Alain et Odile Merlaud et Maurice Bouchet.

Faire face à la mévente :

En 1975 et 1976, les cours du muscadet se sont effondrés et c'est la mévente. La vente dans les circuits traditionnels se fait à des prix dérisoires et de nombreux viticulteurs recherchent d'autres débouchés pour leur production.

Dans le même temps s'installe une demande croissante de vin pris par les particuliers chez le producteur offrant ainsi une garantie de qualité et des contacts humains.

La bonne récolte de 1976 incite les producteurs à faire de la mise en bouteilles et à commercialiser directement leur vin. Cette commercialisation se fera individuellement, puisqu'il n'existe aucun groupement de vente, hormis la C.A.N.A.

Toutefois, rapidement, se trouve posé le problème de la mécanisation de la mise en bouteilles.

Décidée au « Cal de la barrique »

Pour un bon nombre de petits et moyens producteurs, il n'est pas possible d'acquiescer un équipement individuel car, celui-ci est trop cher et mal adapté. On peut faire appel à l'entraide, mais à l'époque, celles-ci n'étaient pas équipées pour faire le lavage; or, ce travail est long et fastidieux.

Le lavage est souvent le travail des femmes et l'une d'elles rappelle la corvée que cela représentait: mettre les bouteilles à tremper dans les « portoirs » faire chauffer de l'eau et cela pendant 2 ou 3 semaines.

Au cours de l'hiver 76-77, tous ces problèmes sont évoqués au cours de multiples rencontres entre viticulteurs et l'idée de l'acquisition d'un équipement en commun fait, petit à petit, son chemin. La réflexion sera menée en profondeur car le contexte local n'est pas favorable à l'idée et au matériel de groupe, alors « on a mis tout ce qu'on pouvait pour éviter l'échec ».

La C.U.M.A. « La Pipette » est constituée le 3 janvier 1977 avec 15 adhérents. Elle achète un équipement de lavage et embouteillage comprenant une laveuse à postes de brosse, un filtre, un groupe d'embouteillage, un camion et divers accessoires nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble. Un salarié permanent sera embauché pour assurer le fonctionnement de l'ensemble.

L'affaire de tous

Dès le départ, s'est affirmée la volonté que la C.U.M.A. soit l'affaire de tous, et non pas le fait de quelques responsables.

Dans ce but, des commissions ont été constituées pour répartir les tâches :

— Une commission technique chargée du choix des matériels, des réparations ;

— Une commission chargée de l'organisation, des règlements intérieurs et statuts ;

— Une commission responsable de l'établissement des prix pour l'année.

Le planning est effectué avec tout le monde, au cours de 2 réunions à deux époques différentes. L'établissement de celui-ci ne pose pas de gros problèmes, il tient compte des vins premiers ou tardifs et il reste assez souple pour permettre des aménagements ou des permutations.

Les adhérents ont dû s'adapter à l'organisation, mais les rencontres fréquentes (une dizaine de réunions très suivies par an) ont permis de résoudre, au fur et à mesure, les problèmes posés, avec la participation de tous. Ainsi, chaque membre connaît parfaitement le fonctionnement de la C.U.M.A. et est en mesure de présenter celle-ci à l'extérieur.

Un bilan très positif

De 370 000 bouteilles, la première année, la C.U.M.A. est passée à 500 000 bouteilles en 1979 et le groupe s'est élargi de 5 adhérents nouveaux. Cette progression a amené la C.U.M.A. à décider le changement du matériel, pour un équipement

plus performant et plus rationnel. Le nouvel investissement, représente un montant d'environ 250 000 francs (H.T.). Ce changement de matériel va permettre également de rendre le travail moins pénible et plus attrayant pour le salarié. Celui-ci a d'ailleurs été associé au choix de ce matériel.

Mais, le bilan de l'expérience dépasse nettement l'énoncé de ces quelques chiffres. Avec la C.U.M.A., les adhérents apprécient, notamment, de pouvoir réaliser le travail quand ils le souhaitent, à un coût très raisonnable et de pouvoir disposer d'un outil de travail à leur portée, quelque soit la dimension de leur exploitation. Il n'y a pas de prix, pour quantités, qui favoriseraient les gros producteurs.

Mieux se connaître pour d'autres réalisations communes

Les « retombées », liées au travail en commun, sont manifestes et les responsables nous en fournissent un certain nombre d'exemples, particulièrement importants :

« Avant la C.U.M.A., au sein de l'équipe, on se connaissait sur le plan syndical, mais le travail en groupe nous a permis d'approfondir cette connaissance, de créer un climat de confiance.



S.C.A.R.

**SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE
DE L'ARTISANAT RURAL**
2, rue de Nantes,
44710 Port-St-Père. Tél. : 36.56.54

UN NOUVEL ATOUT POUR LE MONDE RURAL :

LE SERVICE : L'Artisan Mécanicien Agricole d'aujourd'hui vous assure un service après vente de qualité.

DES PRIX : Grâce à son groupement national, le SCAR, il est en mesure de vous conseiller pour l'achat du matériel approprié à votre exploitation. Il peut vous le fournir au meilleur rapport Qualité - Prix.

**CONSULTEZ VOTRE ARTISAN MECANICIEN AGRICOLE SCAR !
C'EST UN PROFESSIONNEL ET IL N'EST PAS PLUS CHER**

PROXIMITÉ

SERVICE

COMPÉTENCE

l'embouteillage en commun

(suite)

On se voit souvent - des bouchons. On prend
roulement dans les réunions conscience de la force éco-
nomique que l'on repré-
chez les autres - et l'on sente ; ainsi, pour les
prend plus conscience que l'on a des intérêts com-
muns ».

Concrètement, ces échanges, ces relations vont
permettre d'autres réalisa-
tions communes. C'est l'ac-
quisition, par la C.U.M.A.,
d'épandeurs à fumier, pour
17 à 18 adhérents, dont
quelques-uns n'étaient pas
membres auparavant.

D'autres projets sont à
l'étude tels qu'un compres-
seur à vapeur pour le net-
toyage des pressoirs et
d'autres petits matériels.

« Au-delà de l'activité
même de la C.U.M.A.,
c'est l'acquisition d'un trac-
teur, à quatre, que les rela-
tions antérieures ont faci-
lité. On a fait des com-
mandes groupées, avec
appel d'offres, pour l'achat

de la force éco-
nomique que l'on repré-
sente ; ainsi, pour les
groupes représentés un mar-
ché de 300 000 francs, par
an. La réflexion en équipe,
avant achat, permet de faire
de meilleurs choix.

Si, au départ, le fonction-
nement de la C.U.M.A. nous
a polarisés, maintenant, le
rodage est effectué et nous
sommes plus disponibles
pour réfléchir sur d'autres
domaines.

On pense commercialisa-
tion en commun, on pourrait
parler de nos prix : cela
reste encore trop caché ».

**VASTE PROGRAMME ET
PORTE OUVERTE A UN
ELARGISSEMENT DU
RESEAU ASSOCIATIF
ENTRE LES VITICUL-
TEURS.**

J.-C. LECLAIR

**CHATEAUBRIANT
20, 21 JUIN**

à côté
des parkings
de la foire
de Béré

premier
**SALON
DES
FOURRAGES**

LES DEMONSTRATIONS

Sur 10 ha (RGI et fêteque
au stade optimum de coupe),
9 CUMA de la région présen-
teront 9 techniques d'ensi-
lage différentes avec leur
propre matériel : un pano-
rama complet des chaînes
d'ensilage offert par les uti-
lisateurs. Chaque CUMA
présentera un bilan global et
chiffré (enregistrements
effectués pendant la cam-
pagne 1980) de son système.
Les responsables de

chaque CUMA et les conseil-
lers seront là pour répondre
à vos questions.

Les chantiers :
Deux en coupe directe,
traînée (2,40 m) et automo-
trice. Sept en préfanage
avec toutes les combinai-
sons faucheuses-ensileuses
(traînée - automotrice ;
fauche à lames - à disques)
+ un système avec auto-
chargeuse.

Entraide-Ouest « Spécial Loire-Atlantique » 1980

CUMA

LE DRAINAGE EN CUMA

Des réalisations collectives :

Si l'assainissement de cer-
taines parcelles, ou de
parties d'exploitations, peut
être effectué sans travaux
importants pour assurer
l'évacuation des eaux, il
n'en est pas de même dans
beaucoup de cas où la réali-
sation du drainage nécessite
des travaux collectifs impor-
tants, notamment la réali-
sation d'émissaires, le curage
de ruisseaux ou d'autres
ouvrages. Il appelle donc
une organisation collective,
au niveau d'une commune
ou d'un quartier, dans le
cadre d'une association fon-
cière ou d'une association
syndicale de drainage qui
organiserait l'assainissement
au niveau d'un bassin ver-
sant et se chargerait d'assu-
rer les travaux collectifs.

Pourquoi une C.U.M.A.

La réalisation du drai-
nage, au niveau de la par-
celle, peut se faire par une
entreprise ou en C.U.M.A.
40 C.U.M.A. de drainage se
sont constituées en France,
depuis 10 ans et réalisent
environ 20 % des travaux de
drainage.

Celles-ci réalisent les tra-
vaux, au prix de revient, ce
qui permet d'assurer le drai-
nage au meilleur coût,
quelque soit la dimension du
chantier. C'est la possibilité,
pour les agriculteurs, de
maîtriser et contrôler la réali-
sation du drainage et assu-
rer, collectivement, l'après
drainage pour une bonne
utilisation des terres
drainées. Les C.U.M.A. cons-
tituent un secteur de réfé-
rences très important dans
le marché du drainage.

103 agriculteurs ont
engagé 1 300 hectares dans
les communes de : Tellé,
Maumusson, Trans-s/Erdre,
Varades, Puceul.

Les études préalables sont
réalisées par le service
Entraide-Ouest « Spécial Loire-Atlantique » 1980

Jusqu'à ces dernières années, peu de
drainage a été effectué en Loire-Atlantique,
mais, depuis quelque temps, un certain
nombre d'agriculteurs sont sensibilisés aux
problèmes d'assainissement et des besoins
nouveaux et importants se font jour dans
ce domaine. On a souvent dit : « drainer,
c'est agrandir son exploitation » ; C'est la
possibilité d'implanter de nouvelles cul-
tures dans des prairies naturelles peu pro-
ductives, une amélioration sensible des ren-
dements et des conditions de travail.



La C.U.M.A. « Erdre-et-Loire » est
lancée.

En Loire-Atlantique, la
C.U.M.A. de drainage
« Erdre-et-Loire » a été créée
au cours de l'année 1979 et
les premiers travaux de
drainage ont débutés en
avril 1980.

103 agriculteurs ont
engagé 1 300 hectares dans
les communes de : Tellé,
Maumusson, Trans-s/Erdre,
Varades, Puceul.

Les études préalables sont
réalisées par le service
Entraide-Ouest « Spécial Loire-Atlantique » 1980

« aménagement des sols » de
la C.A.N.A., avec lequel la
C.U.M.A. a établi une con-
vention.

Pour le financement des
travaux, les agriculteurs
peuvent bénéficier de prêts
sur 12 ans à 9 %.

La C.U.M.A. a acheté une
draineuse, une trancheuse,
dont la chaîne est précédée
d'un pic sous soleur de
marque Hollandrain. Il a été
acquis, également, un
tracto-pelle (J.C.B.), ainsi
qu'une camionnette et diffé-
rents petits matériels de

chantier. L'ensemble des
investissements représente
un montant d'environ
1 200 000 F (H.T.).

Une équipe de 4 salariés
assurera le travail sur le
chantier et le fonctionne-
ment de la C.U.M.A., sous la
responsabilité du conseil
d'administration.

Le coût moyen, à l'hec-
tare, devrait être de l'ordre
de 5 000 à 6 000 F, selon la
nature du chantier et l'écar-
tement des drains.

J.-C. LECLAIR

CUMA

ESMERY-CARON

Z.I. Sud-Est - Chantepie - RENNES

**DISTRIBUTEUR EXCLUSIF DANS L'OUEST DES
DRAINS PVC ANNELES OLMANN'S**

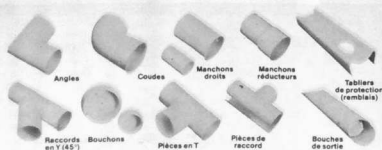
**Pour le dessalage et
le drainage des sols:
un drain moderne**

Tuyau filtrant sans couture
avec filtre en fibres de coco.
Meilleure prise d'eau
grâce au filtre. Drainage
accru grâce au système
multi-pores de la sur-
face du tuyau qui
empêche le colmatage
par le limon et le sable.

Tuyau de drainage
anneelé en PVC aux
normes en vigueur.

Filtre sans couture a revêtement
en fibres polypropylène.
Structure des pores remar-
quable du fait d'une com-
binaison favorable de
l'épaisseur des fibres.
Recommandé, en raison
de sa haute résistance
au pourrissement, pour
les sols à fines particules
ainsi que pour les sols
ayant des composants
agressifs.

Programme complet
d'accessoires pour tous les
tuyaux de drainage
OLMANN'S. Diamètres de
50 à 200 mm.
OLMANN'S vous fournit
tous les équipements et
conseils qui vous per-
mettront de résoudre vos
problèmes de drainage.



Votre distributeur pour la Région Ouest

ESMERY-CARON

Z.I. Sud-Est rue Bignon-Chantepie

35 RENNES - Tél. (99) 51.55.00 - 55.59.18

Pour l'agriculture de groupe

Alors que l'on retournait la terre avec un équipage de bœufs, que l'on passait ses journées d'hiver à confectionner des fagots de bois et qu'à la veillée l'on tressait des paniers, l'agriculteur doit aujourd'hui être tantôt un homme toutes mains, tantôt mécanicien, technicien, éleveur vétérinaire, comptable et économiste. Devant la dispersion et la multiplicité des tâches, il se trouve littéralement absorbé, débordé par ce métier qui avait la réputation de faire des hommes calmes, de tempérament, ayant la tête bien sur les épaules.

Cette évolution a amené un nombre d'exploitants à réfléchir. Certains ont pensé qu'en se groupant, en mettant en commun leur travail, leurs idées, leur capital d'exploitation (terres, cheptel, matériel, bâtiments), avec un règlement intérieur, un code de fonctionnement avec répartition des tâches et des responsabilités, les exigences notamment des productions animales et précisément de la production laitière seraient plus faciles à supporter.

Qu'en est-il exactement du bon fonctionnement d'une société de fait ou d'un G.A.E.C. Quels sont les objectifs, les intérêts et limites de telles associations ?

Les objectifs de l'Association en agriculture

L'agriculture est rentrée dans l'ère technico-économique avec des notions de valeurs, d'échanges et de productivité. Le paysan ne vit plus en consommant ses propres récoltes ou produits mais du fruit de la vente de ses productions. La mécanisation, les fumures, les investissements dans le cheptel et les bâtiments apparaissent. L'exode rural a entraîné un bon nombre de jeunes vers la ville et un nouveau style de vie offrant plus de revenus de loisirs, de temps libre.

Vivant cette mutation intensément, partageant des idées communes sur le développement des personnes, du milieu, de la profession et de la société, en passant par des étapes d'achat de matériel en commun, de coups de mains aux moments des gros travaux, certains agriculteurs, malgré un fort courant individualiste, eurent comme objectif, de mettre en commun leur travail et leurs moyens de productions ou la création des sociétés de fait et des G.A.E.C. (Groupement agricole d'Exploitation en Commun).

Ces formes associatives visent sur une meilleure organisation du travail avec la mise en place d'unités de production pour faire vivre plusieurs familles.

Voyons à présent les intérêts et limites d'une telle aventure.

Les intérêts de se grouper

En fait, il s'agit d'une aventure avec une part de risques mais aussi d'espoirs de mener à bien cette association. Tout est affaire de cheminement, de dialogue, de remise en cause, d'éclaircissements pour se comprendre et vivre entre associés.

Devant la conjoncture économique actuelle, l'agriculteur doit aujourd'hui réussir dans son entreprise: le coupet de la banque demeure une menace permanente, au-dessus de sa tête. Jadis, un paysan ne pouvait être en situation de faillite. De nos jours, les rouages de la gigantesque maîtrise économique peuvent le mettre dans une situation financière bien délicate.

Face à cette situation les associations présentent bon nombre d'intérêts sur le plan :

A) SOCIAL ET FAMILIAL :

Malgré les pointes de travaux, les horaires permettent de différencier plus facilement la vie de la famille de celle de l'exploitation. On peut dégager du temps pour se former, aller aux réunions, prendre un dimanche, prendre des vacances, passer davantage de temps avec les enfants. Les adolescents, surtout les aînés, ne sont plus contraints de rester sur la ferme pour assurer le travail. Ils peuvent s'affranchir plus facilement en poursuivant leurs études ou leur apprentissage afin de choisir un métier. Bon nombre d'exploitants n'ont pas choisi leur condition. Une ouverture plus grande sur le monde extérieur offre des possibilités d'épanouissement aux individus.

Dans le cas de maladie, d'accident, d'incident de tout ordre, l'association fait face à la situation et fait preuve d'une grande solidarité pour parer aux coups durs. Les femmes peuvent participer ou non suivant leurs goûts, leurs possibilités à la vie de chaque association.

B) TECHNIQUE

L'essor des productions fourragères avec la culture d'herbe et la mise en place du maïs dans nos régions, grâce à l'appui des techniciens de développement, ont largement contribué à augmenter les rendements. Pouvoir se libérer, pour aller voir des essais, comparer des résultats, discuter de nouvelles méthodes, voir des réalisations de bâtiments incitent les associés à se documenter à s'informer pour mettre en place et faire fonctionner par la suite des unités de productions rationnelles, capables d'assurer un revenu décent à chacun des membres.

Le travail de groupe, les G.U.M.A., les Mutuelles d'entraide stimulent le milieu. D'une manière générale la conduite d'une exploitation en G.A.E.C. est plus intensive et spécialisée qu'une exploitation traditionnelle. Il ne faut pas croire cependant que seules les avancées techniques sont à l'origine et à l'actif de l'agriculture de groupe.





Plus en avant avec Same

VOS CONCESSIONNAIRES POUR LA LOIRE-ATLANTIQUE

Ets LEMERLE

Z.I.
Rue de la Maladrerie
44120 VERTOU
Tél. : 34.53.31

M. MALGOGNE

Le Grand-Auverné
44520 MOISDON-LA-RIVIERE
Tél. : 81.62.10

Ets SAUVAGER

44110 LOUISFERT
Tél. : 81.26.58

pour l'agriculture de groupe (suite)

C) ECONOMIQUE :

En matière de revenu, il est toujours difficile d'établir des prévisions. Le fait de prendre des décisions à plusieurs, de mesurer les conséquences positives ou négatives de tel ou tel choix entraîne un mûrissement de ces décisions. La réflexion s'engage sur les approvisionnements, les ventes, (à la coopérative, au groupement, au négociant) sur la priorité que l'on accorde à la rémunération du travail à celle ou non du capital etc...

Les investissements aujourd'hui, demandent à être raisonnés et souvent, il ne faut guère plus de matériel pour 2 ou 3 exploitations en association que pour un agriculteur seul.

Les prévisions, la rigueur dans l'analyse, la compréhension des mécanismes comptables aident à clarifier leur situation, à interpréter et comprendre les chiffres.

Globalement de la bonne marche technico-économique du groupement dépend l'ambiance dans laquelle vivent les associés. Mais tout ne se déroule pas forcément comme prévu et là peuvent arriver les désaccords, les remises en cause.

Les relations entre les personnes ne sont pas toujours simples, parfois les choses se ressentent, se vivent mais sont difficiles à exprimer et à faire partager. Pour poursuivre cette recherche, voyons les limites et les exigences d'une telle association.

Les limites de l'agriculture de groupe

Le passage d'une exploitation individuelle à l'agriculture de groupe demande que les décisions prises, le travail effectué individuellement se partagent avec les autres membres. Souvent de la marche globale d'une ferme, l'agriculteur se voit confier un secteur précis d'élevage, du suivi des cultures etc...

Quelques difficultés peuvent apparaître sur le plan :

A) HUMAIN, SOCIAL, FAMILIAL :

Il est important d'avoir au préalable travaillé ensemble pour mieux se connaître, pour découvrir les valeurs, les limites parfois de chaque personne. Ce sont les différences qui font la richesse d'un groupe. Aussi faut-il les mettre en évidence et accepter d'être complémentaire. De l'idée de départ

d'association, en passant par les étapes de mise en place, la transition apporte son lot de soucis, d'efforts, de sacrifices pour mettre en place les moyens de production. Il faut donc rester vigilant pour éviter que l'un domine l'autre ou les autres. Que ce soit les mêmes qui aient des responsabilités, des contacts avec l'extérieur etc... peut apparaître également un conflit de générations notamment dans le G.A.E.C. père-fils.

Il demeure donc très important de se réunir pour parler, discuter, trouver une solution aux problèmes posés. Il faut se faire confiance mutuellement sinon l'on se croira indispensable à tous les postes du groupement.

B) TECHNIQUE :

Une bonne maîtrise des techniques est nécessaire mais il ne faut pas tomber dans l'excès techniciste qui domnera et absorbera les associés qui sont prisonniers de leur réussite. La technique n'est pas un but en soi mais un moyen pour dégager un revenu.

C) ECONOMIQUE :

Si les décisions sont plus mûries, elles sont parfois plus longues à concrétiser. La concertation demande du temps, de la réflexion. Bien mal à l'aise sont dans de pareils cas, certains vendeurs qui veulent conclure un peu hâtivement un marché.

De mauvaises récoltes, une épidémie dans le troupeau peut compromettre la marche financière du G.A.E.C. Ce sont souvent dans pareilles situations que naissent les conflits, les tensions. Qu'on le veuille ou non lorsqu'on obtient des résultats techniques économiques intéressants, ça arrondi bien des angles.

Tels sont tracés rapidement, les objectifs, les intérêts et limites des associations de fait et des G.A.E.C. Compte tenu de l'évolution actuelle de l'agriculture l'association en agriculture (avec en plus les mutuelles d'entraide, banque de travail, copropriété C.U.M.A.) permet à des hommes et des femmes de travailler dans de meilleures conditions, tout en essayant de dégager un revenu pour mieux vivre (logement, formation, loisirs).

Conclusion, Les jeunes et l'avenir

En Loire-Atlantique, près de 350 G.A.E.C. existent. Parmi eux, près de 80 % sont des G.A.E.C. père-fils (sans doute ce phénomène répond : « il a un

besoin réel des jeunes et de leurs parents ») mais soulève des points d'interrogation au sein de la commission Agriculture de Groupe sur le devenir des associations familiales.

Certes, la création d'un G.A.E.C. entre un père et un fils permet d'éclaircir, d'officialiser une situation, le jeune pouvant bénéficier de la D.J.A. et le G.A.E.C. des aides au démarrage, avec en plus la possibilité d'obtenir des prêts à taux bonifié pendant les 3 premières années de l'installation.

Dans l'immédiat, c'est un moyen d'assurer la pérennité de l'exploitation avec une réorganisation du travail et la mise en place de nouvelles techniques.

Il faut néanmoins constater que les jeunes s'installent de plus en plus tôt, que dans certains cas le père J.A. donnera un ballon d'oxygène à l'association, que n'est pas forcément acquis, le partage des responsabilités, de la conduite de l'exploitation entre le père et le fils.

Que deviendra l'exploitation au départ à la retraite du père ? Plusieurs alternatives peuvent se présenter :

— soit le fils, ayant goûté à la libération et à l'organisation du travail, prendra un autre associé. Aussi dans ce cas, l'agriculture de groupe permettra à des jeunes, pas forcément du milieu agricole de s'installer.

Toutefois, les modalités de financement de la reprise seront sûrement à revoir. Par ailleurs, il faut chercher, comment préparer un jeune qui n'a pas connu le cheminement des autres associés à rentrer dans le groupement (stages préalables, emploi comme salarié pendant 1-2-3 ans).

— soit le fils reste seul avec une superficie trop grande pour lui et des conditions de travail et de reprises très lourdes à supporter. Cette attitude élimine la possibilité d'une nouvelle installation donc génératrice de chômage et dans le même temps l'on risque d'assister à la disparition de productions animales au profit des productions végétales.

La commission Agriculture de Groupe, dans sa réflexion pense qu'il faut favoriser au maximum l'installation des jeunes au sein d'une association et déjà sur le département des G.A.E.C. renouvellement leurs associés.

Propos tenus autour d'une table ronde et présentés par M. J.Y. Tempier

Association père-fils, deux générations au coude à coude

Chaque année environ 300 jeunes s'installent dans notre département. Parmi eux, une centaine décident de travailler en association avec leurs parents. Cette décision est-elle un choix ou une obligation par laquelle il faut passer pour être exploitant ?

De plus en plus les jeunes choisissent le G.A.E.C., 60 installations en G.A.E.C. pour 27 en société de fait en 1978. Que penser de cette formule ? Nous avons demandé à deux G.A.E.C. père-fils de nous faire part de leurs expériences.



« LE G.A.E.C. DU RUISSEAU »

STE-PAZANNE
Agréé en janvier 1977

- 1 associé :**
- Joseph (père), 59 ans,
 - J.-Luc (fils), 32 ans,
 - Bernard (fils), 26 ans,
 - L'épouse de Joseph (Marie) participe au travail de l'exploitation (à mi-temps),
 - L'épouse de Bernard travaille à l'extérieur.
- Jean-Luc et Bernard se sont installés au moment de la constitution du G.A.E.C.
- Productions :
 - S.A.U. : 63 ha,
 - 55 vaches laitières, élevage des génisses,
 - Production de crème fraîche,
 - Production de taureillons nés sur l'exploitation.



« LE G.A.E.C. DE LA RIVE »

MACHECOUL
Agréé en avril 1977

- 2 associés :**
- Jean (père), 49 ans,
 - Bernard (fils), 24 ans,
 - L'épouse de Jean (Bernadette) travaille sur l'exploitation, celle de Bernard à l'extérieur.
- Bernard s'est installé en association de fait en attendant la constitution du G.A.E.C. (un an environ avant).
- Productions :
 - S.A.U. : 58 ha dont 34 de marais,
 - 25 vaches laitières et 6 vaches à viande,
 - Elevage de tous les veaux.

I. S'associer : des intérêts différents mais surtout la volonté de ne pas se retrouver seul sur son exploitation

Plutôt que d'attendre parfois longtemps le départ du père en retraite beaucoup de jeunes agriculteurs choisissent de s'installer au plus vite en s'associant avec les parents. Leur idée : prendre au plus vite leurs responsabilités et également participer aux résultats économiques.

L'association pour qu'elle réussisse, doit profiter à chacun de ces membres. Elle ne doit pas être un « mal nécessaire » en attendant le départ des parents en retraite.

Dans les deux G.A.E.C. rencontrés, l'association était désirée depuis longtemps et les parents avaient prévu le retour des fils sur l'exploitation. Joseph (G.A.E.C. du Ruisseau) nous déclare :

« Nous avions préparé leur retour et attendions qu'ils prennent leurs responsabilités dans l'affaire, ça nous a soulagé. Pour Jean-Luc et Bernard : « nous sentions que nous avions notre place sur l'exploitation. Le papa avait la pratique et nous la théorie et puis, le G.A.E.C. nous a permis d'utiliser au mieux nos compétences en nous spécialisant. »

Même si l'aspect écono-

mique n'a pas été la raison essentielle de leur association, Joseph, Jean-Luc et Bernard reconnaissent l'intérêt de la formule :

« Si nous nous étions installés chacun de notre côté, chacun d'entre nous aurait sa salle de traite, sa stabulation et chacun mettrait 1 heure 1/2 pour traire ses 20 vaches, alors qu'il nous faut le même temps pour les 55 ! »

Autre point important au G.A.E.C. du Ruisseau : la possibilité de se libérer. Jean-Luc et Bernard veulent prendre des responsabilités professionnelles, ont trouvé dans le G.A.E.C. la possibilité de s'absenter sans porter préjudice à l'exploitation.

Lorsque les parents sont plus jeunes, comme au G.A.E.C. de la Rive, la situation est légèrement différente. Il ne s'agit pas d'un « relais » mais d'un projet bâti par le père en vue du retour du fils sur l'exploitation. Les parents : « on avait préparé le retour du fils depuis le jour où nous avions repris cette exploitation. La diviser en deux, ça n'était pas possible, il vaut mieux utiliser au mieux les surfaces et les bâtiments. » De son côté Bernard n'envisageait pas de travailler seul d'autant plus que son épouse est salariée à l'extérieur.

Que ce soit au G.A.E.C. de la Rive ou à celui du Ruisseau, il apparaît très nettement que le retour des enfants avait été préparé de puis de nombreuses années.

Il s'agit donc d'un choix fait par l'ensemble des membres. L'exploitation était donc « prête » à recevoir les jeunes. Cette préparation apparaît comme un élément fondamental dans la réussite du groupe aussi bien au niveau des relations humaines que des aspects économiques.

II. Qu'en est-il après quelques années de travail en commun

La mise en association entraîne souvent sur l'exploitation des parents des bouleversements à tous les niveaux. Tout d'abord sur le plan social. L'installation du fils liée à la constitution du G.A.E.C. lui confère le statut de chef d'exploitation, de responsable à part entière. Désormais, les décisions devront être prises en commun.

Au niveau économique, l'exploitation, sauf cas exceptionnels, assure le revenu d'un ménage. Il faut par la suite dégager de quoi assurer la vie : de un ou deux ménages supplémentaires qui ont souvent des charges plus lourdes que n'avaient leurs parents (prêts d'installation, maison d'habitation, etc...).

La constitution du G.A.E.C. s'accompagne souvent d'investissements nécessaires à l'intensification de l'exploitation, (augmentation du nombre de bêtes, complément de bâtiments, achats de matériel...)

En ce qui concerne les prises de responsabilité, les situations sont très différentes dans les deux G.A.E.C.

Au G.A.E.C. de la Rive, les parents habitués au fonctionnement de l'exploitation et ayant mis en place une grande partie de l'outil de production avant l'installation du fils Bernard ont gardé un certain nombre de responsabilités importantes (alimentation des animaux, fumures, traitements). Cependant les décisions sont

prises ensemble. Les associés décident des rations, de l'assolement etc... Le relais est plus long à passer.

Pour les associés du G.A.E.C. du Ruisseau, la situation est différente. Les parents se sont dégagés au maximum des postes de responsabilités : les parents « nous souhaitons être dégagés le plus possible de la gestion de l'exploitation ; c'est aux jeunes d'assurer le poids des responsabilités ».

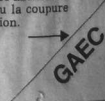
La place des épouses est différente. Dans le G.A.E.C. de la Rive, l'installation du fils n'a pas remis en cause fondamentalement la place de la mère. Cette continuité est liée à deux aspects :

— la nature des productions et les bâtiments nécessitent une participation importante de l'épouse,

— la spécialisation des tâches a été moins importante vu le nombre d'activités plus limitées.

Au G.A.E.C. du Ruisseau, la rentrée des jeunes a été l'occasion de revoir le partage des tâches. « Le travail en groupe a permis de me libérer, avant je m'occupais un peu de tout. Aujourd'hui j'assure seule la fabrication et la commercialisation de la crème. Cette activité étant un élément économique important sur notre exploitation, m'a permis de trouver ma place. Je détiens en quelque sorte un certain pouvoir sur l'exploitation ».

Lorsque l'épouse d'un des associés travaille à l'extérieur, on assiste parfois à une certaine incompréhension : « ma femme ne comprend pas toujours pourquoi je termine le boulot aussi tard le soir ; et puis il faut dire que c'est souvent le soir que l'on prend le temps de s'arrêter pour discuter du boulot... » déclare Bernard au G.A.E.C. de la Rive. Le fait que son habitation soit située à plusieurs kilomètres accentue un peu la coupure avec l'exploitation.



deux générations au coude à coude

Le fait de s'installer en G.A.E.C. avec le père transforme-t-il la relation père-fils, en relation de co-associés, ou alors le jeune ne reste-t-il pas dans un certain nombre de cas l'aide-familial associé ?

IV. L'association avec le fils relance l'activité économique de l'exploitation

Cette relance est souvent nécessaire pour assurer aux

deux ou trois ménages un revenu correct. Pour le jeune qui s'installe, l'association avec les parents allège généralement le financement à demander ; la reprise aux parents ne portant que sur la moitié du capital

d'exploitation. Par contre, l'installation en association est presque toujours accompagnée d'investissements dans le cadre du groupement (bâtiments, matériel nouveau).

III. Un maître mot : pouvoir se libérer

La nature des productions faites par les 2 G.A.E.C. font qu'il est parfois difficile de s'absenter. Pourtant il apparaît que l'association soit un moyen unique pour pouvoir se libérer.

Au G.A.E.C. de la Rive : « avant on ne prenait pas de vacances, les jeunes ont dit : « on prend 15 jours, alors nous nous sommes dit pourquoi pas nous ? » On part tranquille car on sait qu'il reste quelqu'un. Pour le travail du week-end, c'est plus difficile. L'épouse de Bernard ne participe pas au travail, c'est difficile pour lui d'assurer le tout. Alors, en attendant, chacun y met la « main à la pâte » le dimanche.

La spécialisation des tâches pose quelques problèmes à Jean-Luc. « Chez nous on est de repos deux week-ends sur trois. On préfère travailler dur ce jour là, mais être tranquille les autres jours. Moi qui ne touche jamais aux vaches la semaine, quand je suis de service le dimanche ça n'est pas facile. On a mis au point des « petits trucs » pour savoir les bêtes tarées (ficelle autour du cou, etc...) Quand on a confiance entre nous il n'y a pas de problème et puis... les parents ne sont pas très loin... »

COPARL

COOPERATIVE AGRICOLE DES REGIONS DE LOIRE
Groupe UNICOPA

Une structure coopérative légère, utilisatrice des moyens industriels d'un groupe

A VOTRE SERVICE POUR :

- L'étude et la réalisation de vos projets en production :

- Bovine,
- Porcine,
- Ovine,
- Volailles.

- La commercialisation des bovins, agneaux ;

- La fourniture de veaux d'élevage, broutards, génisses ;

- La livraison des aliments du bétail UNICOPA, des tourteaux, engrais, fourrages.

Renseignez-vous : **COPARL**
Avenue de la Bugalière
44700 ORVAULT
Tél. (40) 83.06.18

deux générations au coude à coude

Le père qui travaillait jusqu'alors avec du capital d'exploitation « amorti » et peu d'emprunts, se retrouve avec des investissements nouveaux et de l'endettement (en quelque sorte une deuxième installation).

Joseph traduit bien cette situation : « On ne va pas profiter des bonnes années du G.A.E.C. car on fait l'effort financier avec les jeunes pour agrandir l'exploitation. Ce sera en place quand nous partirons » et Jean-Luc de compléter « vous profiterez de l'effort commun à votre départ en retraite ».

Le système des salaires mensuels (acomptes sur le revenu) assure une certaine stabilité de la trésorerie du ménage. Bernadette nous dit : « Nous nous versons d'abord notre salaire et le reste est disponible pour l'exploitation. Avant c'était l'inverse ».

Au G.A.E.C. du Ruisseau, si l'un d'entre nous a plus de difficultés financières à un moment donné, les autres associés sont solidaires. En exploitation individuelle, il aurait fallu devancer la vente d'une bête, etc... Avec toutes les incidences économiques que ça entraîne.

V. Comment faire lorsque le père partira en retraite ?

Une chose semble certaine chez les associés des deux G.A.E.C. : l'habitude de travailler en équipe et les avantages acquis (possibilités de se libérer, etc...) seront difficiles à perdre.

Au G.A.E.C. du Ruisseau le départ du père n'entraînera pas la dissolution du groupe. Ce départ est déjà prévu et l'orientation de

l'exploitation sera revue de manière à repenser l'organisation du travail. Jean-Luc habitant à 7 kilomètres, souhaiterait avoir une activité plus importante sur place (taurillons) et quitte à réduire le nombre de laitières à charge de son frère. On assistera sans doute à une légère « désintensification » donnant une certaine sécurité (fourrages) qui n'existe pas aujourd'hui.

Un problème important se posera au niveau de l'exploitation : l'absence de femme pour assurer un certain nombre de tâches (réception, commercialisation de la crème, repas des associés et des groupes...). Même si les parents assurent encore une bonne partie de ces tâches, il faudra bien trouver une solution.

Pour les G.A.E.C. père et un fils, la situation est différente. S'il n'y a pas de frère, voisin ou autre susceptibles de prendre le relais, le groupement disparaîtra. Cette disparition Bernard

(G.A.E.C. de la Rive) n'en veut pas : « j'ai pris l'habitude de travailler avec quelqu'un ; on s'encourage mutuellement ». Et puis si son épouse souhaite continuer sa profession, comment fera-t-il seul sur l'exploitation ? Prendre un salarié ? Ce sont surtout les incidences économiques qui font peur.

Un autre point noir pour les jeunes : si personne ne remplace le père, il faudra à nouveau retourner au Crédit Agricole pour y demander des prêts sans doute beaucoup moins intéressants que ceux obtenus à l'installation. La solution la plus satisfaisante semble être de retrouver un nouvel associé. Elle permet l'installation d'un jeune et finalement créé un emploi supplémentaire. N'est-il pas dommage, lorsque l'exploitation peut assurer le revenu de 2 ménages, d'en revenir à un système extensif ?

Propos recueillis par B. MONNET

CENTRE DE MACHINISME AGRICOLE - HERIC

44390 NORT-SUR-ERDRE - Tél. (40) 77.61.30



le matériel agricole et la formation des utilisateurs

1°) Dans le choix du matériel ou du système de mécanisation.

2°) Dans l'utilisation correcte du matériel, afin d'influer sur la qualité du travail.

3°) Dans l'entretien, afin de limiter le plus possible les charges de réparation et l'arrêt des machines en cours de campagne.

Le Centre d'Héric se donne donc pour mission, de former des utilisateurs avertis et compétents, et ceci afin que le machinisme agricole contribue à l'amélioration des revenus et non à sa détérioration.

Le stage spécialisé est essentiellement pratique afin de donner au stagiaire les quelques tours de main dont il a besoin.

Le stage spécialisé est essentiellement pratique afin de donner au stagiaire les quelques tours de main dont il a besoin.

Le Centre est ouvert à toute demande

Le Centre de Machinisme Agricole d'Héric présente son programme, mais reste ouvert à toutes les demandes de formation concernant le Machinisme.

Pour tous renseignements complémentaires sur les programmes calendriers de stage, conditions d'inscription, s'adresser

aux stagiaires agricoles.

aux stagiaires agricoles.

aux stagiaires agricoles.

aux stagiaires agricoles.

aux stagiaires agricoles.

aux stagiaires agricoles.

aux stagiaires agricoles.

aux stagiaires agricoles.

aux stagiaires agricoles.

aux stagiaires agricoles.

aux stagiaires agricoles.

aux stagiaires agricoles.

aux stagiaires agricoles.

aux stagiaires agricoles.

aux stagiaires agricoles.

aux stagiaires agricoles.

aux stagiaires agricoles.

aux stagiaires agricoles.

aux stagiaires agricoles.

aux stagiaires agricoles.

aux stagiaires agricoles.

aux stagiaires agricoles.

aux stagiaires agricoles.

aux stagiaires agricoles.

aux stagiaires agricoles.

aux stagiaires agricoles.

aux stagiaires agricoles.

aux stagiaires agricoles.

POUR VALORISER LES TERRES AGRICOLES
Le drain annelé P.V.C.
wavln du « 50 au « 200
Au service des C.U.M.A.
wavln 1^{er} producteur européen de tubes en P.V.C.
1^{er} fournisseur du marché agricole français.
Boite Postale 5 - 03150 VARENNES SUR ALLIER - Tél. (70) 45.62.73 - Téléc. 990810 F

interview

à Vieillevigne, le GAEC des Gazons

Quatre associés en GAEC depuis 12 ans



Les associations d'exploitation agricoles notamment familiales, sont très anciennes. Par contre, les G.A.E.C. (Les groupements agricoles d'exploitation en commun) n'ont été prévus que par la loi d'orientation agricole de 1962. Les décrets d'application ne sont ensuite parus qu'en décembre 1964.

Il a paru intéressant d'évoquer dans ce numéro spécial l'expérience vécue par un des premiers groupements reconnus en Loire-Atlantique. Les associés du G.A.E.C. des Gazons à Vieillevigne ont bien voulu accepter de présenter le « pourquoi » et le « comment » de leur association.

C'est Auguste qui évoque les débuts du G.A.E.C. :

« J'exploitais depuis déjà quelques années avec mon frère Joseph, la ferme de 38 ha laissée par les parents. Sans que cela soit très réglementé, nous étions donc en société de fait. Nous nous entraînions avec les voisins pour les gros travaux et pour acquérir

du matériel en commun. C'est à ce moment que sur la commune, les agriculteurs ont réfléchi dans le cadre des activités du « Foyer Rural » sur les modèles et l'ambiance du travail communautaire. On parlait des groupements prévus par la loi d'orientations agricoles, et qui correspondaient à un certain idéal ».

Le groupement qui s'est élargi, est aussi né d'un besoin, rajoute Alexis : « avec mon épouse Marie-Joséphine qui avait des problèmes de santé, nous avions des difficultés pour mener notre exploitation. Pour nous, c'était l'abandon de la terre ou rechercher une formule associative. Nous avions du matériel en commun avec Auguste et Joseph, oncles et voisins à 300 m, nous avons donc proposé de réunir les 2 exploitations ».

On aboutit ainsi à la mise en commun des moyens de production, le 1^{er} avril 1964. Les comptabilités ont été fusionnées après estimation complète des biens apportés : cheptel bovin,

- 4 associés
- Saunier Auguste, 62 ans
 - Saunier Michel, 36 ans
 - Saunier Dominique, 27 ans
 - Richard Alexis, 51 ans
- Saunier Joseph, associé à l'origine a cédé ses parts à Dominique en 1975.
- Associé éventuel à venir : Senard Michel, 22 ans, salarié du G.A.E.C.
- Surface exploitée :
- 84 ha, dont 67 ha en location
 - Orientation de l'exploitation :
 - Production laitière avec cheptel de 80 à 90 vaches plus génisses de remplacement
 - Vigne avec 6 ha en V.C.C.
 - Céréales sur 6-7 ha.

matériels, stocks, équipement... Il s'agissait toujours d'une association de fait qui s'est prolongée jusqu'en 1968. Michel, fils de Joseph, terminait alors sa formation et souhaitait s'associer sur l'exploitation en place.

« On ne pouvait plus continuer comme avant. A 4 associés, avec l'arrivée des enfants, il nous fallait mettre un cadre juridique en place. Les G.A.E.C. étaient enfin possibles après la parution de la loi ».

Et Pauline, épouse d'Auguste, de rajouter, voyant alors leur fils de 15 ans s'intéresser aussi à l'agriculture : « On acceptait de mettre quelque chose en place à condition de garder une porte ouverte pour Dominique, lorsqu'il pourrait s'installer ». Le statut de G.A.E.C. étudié longuement avec les techniciens de la chambre d'agriculture répondait aux objectifs ainsi définis. Le G.A.E.C. des Gazons formé entre Auguste et Joseph, frères, Alexis, neveu, Michel, fils de Joseph, était décidé en 1968.

Pour de meilleures conditions de travail

Les associés ont vu dans l'association des possibilités nouvelles de s'organiser. Le travail des épouses a tout d'abord été allégé, ce qui était nécessaire compte tenu des problèmes de santé et des charges de famille. Les équipements insuffisants et le type de cultures demandaient une main-

le GAEC des Gazons (suite)

d'œuvre abondante. Il a fallu rechercher des cultures plus mécanisables (réduire plantations, binages...) et construire des bâtiments mieux adaptés pour les bovins. Dans le cadre du C.E.T.A., l'ensilage s'est développé, les stabulations libres ont remplacé les étables entravées. A l'entaumière, les investissements ont commencé vraiment en 1968, dans le cadre du G.A.E.C.

Les conditions de vie et de travail dans le groupe restent toujours une préoccupation constante des associés. C'est pourquoi, depuis le début du G.A.E.C. ils tiennent à se maintenir à 4 associés. Quand Joseph s'est retiré en 1975, Dominique est rentré en tant qu'associé. Et maintenant, Auguste envisage de se retirer. Il bénéficie déjà de la retraite, en tant qu'ancien prisonnier, mais doit rester exploitant pour maintenir un revenu suffisant aux besoins de sa famille, (enfant scolaire). La cession de parts se fera probablement à Michel, jeune de Vieillevigne, qui recherchait une exploitation pour s'installer. Il travaille en tant que salarié dans le G.A.E.C. depuis octobre 1978. « C'est pour moi une chance inespérée pour m'installer dans de bonnes conditions de travail. C'est plus facile d'entrer dans le G.A.E.C. existant, que de m'installer seul ». Michel n'a aucun lien de parenté avec les autres associés. Le G.A.E.C. maintient l'emploi car : « Il faut avoir le temps de faire le travail et ne pas être débordé pour « bien faire » son travail ». Si nous retombions à 3 associés, il faudrait réduire les activités.

Bien prévoir les mutations

Les changements d'associés s'effectuent toujours progressivement. Auguste réduit actuellement son temps de travail en démarant plus tard le matin. Le temps de salaire de Michel permet à chacun de mieux se connaître en attendant de traduire les faits dans un acte juridique toujours un peu sec. Les conditions de travail, participation aux rémunérations, résultats, décisions sont déjà les mêmes que pour les associés.

Les conditions de travail, c'est aussi le temps que l'on y consacre : « Nous tenons depuis toujours à limiter notre temps de travail, par jour, par semaine et dans l'année. Nous commençons tous à 7 h et terminons la matinée à 12 h 30. On dispose d'une heure pour le casse-croûte du matin.

Chacun retient le moment qui lui convient, selon son travail. L'après-midi, nous travaillons de 14 h à 19 h. Sauf en période de pointe, généralement, tout le travail est terminé à 19 h, et chacun peut disposer de son temps pour ses obligations ou loisirs personnels.

La surface initiale de 63 ha est portée à 83 ha en 1974-75 dont 4 ha de vigne, avec l'arrivée de Dominique, d'abord aide-familial. « Il fallait pouvoir assurer un revenu pour les 5 UTH ». La surface moyenne est de 20 ha/associé. Au fil des années, le cheptel s'est accru pour passer à 40 V.L.,



« Fin de semaine, présentement avec Michel, nous établissons un roulement sur 5 dimanches. L'hiver, nous sommes libres 3 week-ends sur 5, samedi et dimanche entiers. Deux associés restent pour le samedi et le dimanche soir. L'été, d'avril à octobre, la garde ne s'établit que sur le dimanche ».

Pour les congés annuels, ce sont surtout les anciens qui s'expriment : « chaque associé dispose de 3 semaines de congés dont 1 semaine l'été et 2 jours l'hiver. Les périodes sont prévues à l'avance en tenant compte des contraintes familiales. Les jeunes associés ont poussé à l'allongement de ces congés qui n'étaient que de 8 jours jusqu'en 1972-1973. Chacun peut se sentir à l'aise même en restant sur place sans participer aux travaux de l'exploitation. Mais maintenant chacun ressent aussi la nécessité de partir pour prendre de vraies vacances, quitter le milieu de tous les jours et les préoccupations continues... ».

En 12 ans, la situation a changé, l'organisation aussi

Comme ailleurs, l'exploitation du G.A.E.C. a évolué depuis son départ.

Un partage précis des responsabilités

Les associés du G.A.E.C. ont voulu donner à chacun un secteur d'activité précis. « Chacun doit se sentir responsable de l'atelier qui lui est confié.

C'est aussi une façon de ne pas se « monter » sur les pieds en permanence, car c'est un risque lorsque l'on est à plusieurs ». Les répartitions du travail ont changé dans le temps, notamment avec les mouvements d'associés. Actuellement l'organisation se fait de la manière suivante :

- Michel Saunier assure la conduite du cheptel bovin V.L. + génisses.

- Alexis suit l'atelier vigne de 0 à 6 mois, s'occupe de la cave (vinification, commercialisation) et des cultures avec Dominique.

le GAEC des Gazons (suite)

— Auguste s'occupe de la vigne et de la trésorerie du G.A.E.C. (T.V.A., règlements...). Ceci permet l'aménagement des horaires actuels.

— Pauline et Marie-Josèphe sont chargées de l'entretien de la laiterie et du bureau du G.A.E.C.

— Marie-Josèphe effectue les enregistrements comptables.

— Dominique s'occupe des cultures (sauf vigne) et du matériel.

— Michel, salarié, assure pour l'instant, la conduite du cheptel l'hiver avec Michel et des cultures l'été avec Dominique.

À l'avenir, il semblera nécessaire que le cheptel soit suivi par 2 associés compte tenu de la charge de travail, du remplacement éventuel à assurer. C'est un élément de sécurité pour le groupe.

En tout état de cause, les associés se tiennent au courant des différents problèmes posés et les décisions importantes sont prises en commun.

Bien organiser la circulation de l'information

L'information est d'abord le problème de tous et chacun doit se sentir à l'aise. Le local commun nous est devenu rapidement une nécessité. Chaque associé peut consulter librement et en permanence les papiers du G.A.E.C. dans le bureau du G.A.E.C.

Puis les associés ajoutent : « Par ailleurs une réunion est prévue tous les premiers lundis du mois. Les décisions sont inscrites brièvement sur le cahier des délibérations ». Si les travaux saisonniers empêchent la tenue de certaines réunions, les associés insistent sur le besoin de s'arrêter quelques heures pour discuter des problèmes à tête reposée, tous les associés avec les 2 épouses participantes réunies.

« Lorsque nous n'avons pas fixé de jours, 2 à 3 mois pouvaient se passer sans réunion. Maintenant, chacun revient l'après-midi du premier lundi pour la réunion G.A.E.C. ». Les associés formulent ainsi les exigences du groupe.

Toutes les décisions importantes sont donc examinées et, chaque année, en particulier, la répartition du résultat est décidée. Conformément aux décisions d'origine, 60 % au moins est affecté en fonction du travail fourni, mais plus généralement il s'agit de 70 % à 80 %. L'autre partie rémunère les capitaux apportés ou laissés dans le G.A.E.C. Chaque année, au moins, les rémunérations du travail par acompte mensuel sont revues.

Le régime de croisière actuel permet d'assurer un prélèvement de 3 750 F par associé à plein temps et 13 à 14 F/h de travail des épouses. Il faut noter que les associés prélèvent peu de produits en avantage nature pour l'autoconsommation. Les produits prélevés en fonction des besoins de chacun sont d'ailleurs payés chaque mois au G.A.E.C.

Le GAEC n'est pas un groupe à part : il s'insère dans la vie communale

À 4 associés, le groupe pourrait être tenté de se suffire à lui-même. « Nous continuons toujours à nous équiper en commun avec les voisins et dans le cadre de la C.U.M.A. communale. Nous pratiquons l'entraide pour foin et paille avec les voisins proches, l'entraide avec banque de travail dans l'équipe d'ensilage. Pour les coups durs, nous adhérons tous à la Mu-

tuelle d'entraide. Nous savons que nous serons sollicités pour assurer le coup de main, mais que par contre, « sauf gros pépin », compte tenu de notre groupe, nous avons peu de chance de faire appel ».

Enfin, l'organisation en G.A.E.C. permet à chacun de se libérer pour assumer les responsabilités de son choix tant au plan civique que professionnel.

Le G.A.E.C. des Gazons constitue un petit groupe économique qui a permis une meilleure organisation au niveau de la production, toute proportion gardée avec les exploitations individuelles. Mais bien sûr, il reste toujours tributaire de la conjoncture économique du moment. En cela les préoccupations sont les mêmes que pour tous les agriculteurs. Par contre, le groupe assure un appui entre les associés face aux décisions à prendre, il permet aux associés de se libérer des contraintes tant connues que les productions animales de la région, en fait, il permet de disposer de conditions de travail quasi comparables à celles d'autres secteurs de l'économie. Ceci ne serait-il pas aussi possible en agriculture.

Propos recueillis par Jean Allain

au CGER de Loire-Atlantique

Intervention du secteur comptable dans les GAEC

Inventaire pour un projet d'apport en GAEC.

Dès la réception par le service de l'engagement écrit des agriculteurs de constituer un G.A.E.C., il est envoyé à chacun un document d'inventaire à remplir. Pour plus de commodités, la date de l'inventaire est fixée à la fin du mois précédent.

Le but de l'inventaire est de faire « le tour » de tous les éléments d'actif et de passer de l'exploitation en y incluant le foncier. Il doit être rempli avec précision et éviter toute équivoque dans sa rédaction. Le fait qu'une comptabilité existe peut faciliter la rédaction de l'inventaire mais ne dispense pas (surtout pour le matériel) de vérifier les éléments physiques présents. Attention, l'inventaire est établi HORS TAXES (sauf pour les carburants et lubrifiants).

La méthode d'évaluation des immobilisations se rattache au système d'évaluation des biens au bilan d'entrée d'un bénéfice réel agricole :

Coût d'origine x durée d'installation restant à courir

Durée totale d'utilisation

- Bâtiments « lourds » (non démontables, durée d'usage très longue) : En générale (exception faite pour le fermier), il faut éviter de les apporter au G.A.E.C. ; la mutation éventuelle exige l'établissement d'un acte authentique et provoque une « verve » dans la propriété de l'agriculteur. On tiendra compte de l'évaluation (souvent délicate) d'une durée totale d'utilisation de 20 à 35 ans.

- Bâtiments « légers » : Poulaiers, porcheries, bâtiments à veaux, stabulation, serres, hangars : durée d'utilisation totale de 15 à 20 ans. Vérifier si l'on a obtenu l'accord du propriétaire du terrain supportant la construction.

- Matériel : La durée totale d'utilisation est de 5 à 10 ans. Toutefois, pour le pressoir, la durée peut aller de 13 à 15 ans. Pour les tracteurs de 3 ans et plus, on peut retenir la valeur argus (publiée T.T.C.).



L'évaluation des animaux

Elle se fait, en général, d'après les barèmes fiscaux, au cours du jour (valeurs commerciales). Certains animaux (à hautes performances) peuvent être évalués à un prix supérieur, si tous les associés sont d'accord, sous réserve que ce supplément de valeur soit confirmé par le niveau des ventes effectuées récemment.

Attention pour les productions « HORS SOL » à ne pas se baser trop sur les coûts de production car un indice de consommation élevé ne donne pas forcément au produit fini une plus grande valeur. Son prix se rattache plutôt aux conditions du marché.

L'inventaire rempli est envoyé au comptable qui sera chargé, plus tard, de suivre la comptabilité du groupement. Après étude, le comptable vérifie, sur place les informations avec l'exploitant. Il établit alors le bilan complet de l'exploitation et transmet les documents au secteur « gestion ».

Bilan de départ du GAEC.

À la date de l'agrément définitif, après la signature des statuts, les associés doivent fournir un inventaire détaillé des éléments apportés par chacun et de leur valeur d'apport convenue entre eux. Le comptable

vérifie alors les apports effectués réellement par chaque associé et les rapproche des promesses signalées dans la situation annexée aux statuts.

Il dresse le bilan de chacun des associés en vue de dégager la situation nette (actif net). Une variation en plus de cet actif net entre la promesse d'apport et le jour de la signature des statuts peut être l'objet, soit d'une affectation en totalité à l'intéressé, soit d'un partage entre les intéressés. L'actif net effectivement dégagé pourra se répartir de la façon suivante :

— Une partie en capital social (montant cité dans le projet d'apport),

— Le surplus d'actif net sera ventilé en compte bloqué et, éventuellement, en compte courant.

Si l'actif net dégagé ne permet pas de libérer le montant de capital social cité dans les apports, la différence constatée sera inscrite à l'actif du bilan du G.A.E.C. au compte d'apport associé.

Si le capital social est constitué par des apports en numéraire, le 1/4 du capital social doit être souscrit à la signature des statuts, le solde sera l'objet d'un protocole d'accord fixant les dates de versement.

Si il y a installation d'un jeune dans le G.A.E.C., avec reprise de cheptel mort ou vif au père, il y a lieu de vérifier comment s'est effectué le règlement de cette session entre successibles. Le remboursement de l'emprunt J.A. étant pris en charge personnellement par le jeune, cette opération s'effectue donc en dehors de la comptabilité G.A.E.C. Il se peut, d'ailleurs, que le père se soit engagé, lors des promesses d'apport, à rapporter tout ou partie du règlement de son fils, ce qu'il conviendra de vérifier dans la comptabilité du G.A.E.C.

La T.V.A. et le GAEC.

Le G.A.E.C. (s'il le désire) doit s'assujettir dans le mois qui suit son agrément définitif. En dehors de cette période, il ne pourra le faire que dans le mois de janvier (comme tous les agriculteurs).

BETS
BROLLAND

ZONE INDUSTRIELLE
44130 BLAIN
Tél. : (40) 79.14.22

SOLIDE - SIMPLE
pour un
USAGE INTENSIF

REMOVED TRAVAUX PUBLICS 2 essieux, 16 tonnes, se fait en cotés démontables avec FOURRAGERES

EPANDEUR MONOCOQUE
8 tonnes, peut être équipé de trappe à lisier hydraulique

E 80 **TP 15**

PERMANENCE pour neuf et occasion tous les vendredis après-midi à BLAIN

Entraide-Ouest • Spécial Loire-Atlantique • 1980

Entraide-Ouest • Spécial Loire-Atlantique • 1980

Conformément aux dispositions de l'instruction de l'Administration des Impôts (contributions indirectes du 27 mai 1970), la mutation totale d'une exploitation agricole peut s'effectuer sans T.V.A. sous réserve que le bénéficiaire de la mutation soit assujéti à la T.V.A. et s'engage à effectuer les régularisations (1/5^e et 1/15^e) en cas de cession, par la suite, des immobilisations reprises. Ce bulletin d'engagement est à adresser en deux exemplaires à l'Inspecteur des Impôts et le présent engagement doit être constaté dans les statuts.

Si la mutation est partielle et que l'associé du G.A.E.C. continue à exploiter personnellement (cas très rares et devant être justifiés devant le Comité d'Agrément) ou que le G.A.E.C. est constitué par la reprise d'une partie seulement d'une exploitation agricole, il y a régularisation totale, c'est-à-dire : à reverser :

- 1/15^e T.V.A. construction (après 1971)
- 1/05^e T.V.A. matériel, T.V.A. à 7 % sur le cheptel, T.V.A. à 7 % et 17,60 % sur les stocks produits récoltés, T.V.A. à 7 % et 17,60 % sur les stocks approvisionnements achetés.

Il faut signaler que le G.A.E.C. nouvel assujéti doit verser obligatoirement un acompte au moins égal à 70 % de la T.V.A. totale due à la fin de chaque trimestre de la première année d'exploitation en G.A.E.C.

Bénéfice réel agricole

Si un des futurs associés du G.A.E.C. est au bénéfice réel agricole, son compte fiscal sera clôturé à la date d'agrément définitif du G.A.E.C.

Si les apports au G.A.E.C. sont différents de la valeur nette comptable constatée il y aura plus value taxable pour les immobilisations. Pour les autres biens la cession à un prix supérieur entraîne un revenu imposable.

Ne pas oublier qu'il est possible même si le G.A.E.C. à la transparence fiscale qu'un seul des associés soit au bénéfice réel agricole pour sa part dans le groupement. Cette part est déterminée en fonction du capital social sauf déclaration à l'administration d'une autre clé de répartition.

Lorsqu'il s'agit d'un G.A.E.C. père-fils, sans transparence fiscale et que le père était au bénéfice réel agricole (par dépassement du seuil) le G.A.E.C. fait option pour éviter les frais et les ennuis d'un nouveau bilan de départ fiscal dans les quelques mois qui suivent.

Transmission des contrats au G.A.E.C.

Elle nécessite l'engagement des futurs associés envers celui qui transmet un contrat avec l'accord de son partenaire. Attention aux délais de préavis en cas d'arrêt ou de subrogation. Se méfier du commencement d'exécution par le G.A.E.C. qui peut renouveler automatiquement la convention et engager le groupement.

A noter que le ou les propriétaires des terres doivent être avertis que celles-ci seront exploitées par le G.A.E.C. (bail consenti à un associé du G.A.E.C.). L'accord du propriétaire est nécessaire en cas de métayage.

Mise en place de la comptabilité

1 - Désigner la ou les personnes affectées à l'enregistrement comptable, le local (de préférence accessible à tous les associés) où seront classés les documents.

2 - Choisir la méthode comptable avec la participation de tous les associés. Le système adopté sera toujours en « partie double » pour garantir la précision et la véracité des comptes. Le rôle de preuve assigné à la comptabilité du groupement obligera à posséder pour les mouvements une pièce justificative valable.

La comptabilité doit transcrire les choix juridiques des statuts ou des actes les modifiant et résultant des décisions collectives.

3 - Décider de l'organisation comptable. Le groupement a besoin d'une structure administrative réelle et personnelle (totalement à part de celle des associés). Cette notion est importante surtout dans les G.A.E.C. « père-fils ».

Un écueil à éviter, c'est la tendance qu'ont certains associés à laisser à la charge de la personne « spécialisée » tous les problèmes comptables en général. Notamment l'inven-

taire de fin d'exercice doit résulter de la participation de tous les associés, ce qui leur permettra de mieux comprendre l'obtention du résultat d'exploitation.

Répartition des résultats

Elle doit se faire tous les ans. Elle peut être préparée dès l'inventaire de clôture dans ses modalités qui doivent s'inspirer de l'esprit des statuts.

Elle est l'occasion d'étudier le bilan du G.A.E.C. et de se pencher sur la gestion du groupement. En effet, le fait d'annoncer à chaque associé sa part de revenu de l'année et de lui signaler tout de suite qu'il ne peut en aucun cas la retirer du G.A.E.C. (cause de trésorerie) incite chacun à la réflexion.

La répartition permet en outre d'affecter le résultat à chaque associé et de situer le montant et la position dans le bilan (à court ou à moyen terme) des comptes associés. En effet, le fait de laisser les résultats non répartis implique qu'ils sont des dettes à court terme, ce qui est rarement exact dans la pratique. La répartition fait l'objet d'un document qui est relaté (ou collé) sur le cahier de délibérations.

Cahier de délibérations

L'article 19 (statuts types) signale : « Il est tenu un registre des délibérations qui porte la liste et la signature des associés présents et où sont consignés les décisions de l'assemblée ».

Le but de ce registre statutaire est de conserver les modalités et les dates des décisions juridiques prises par les associés.

Un deuxième cahier peut être ouvert pour noter « sur le vif » toutes les décisions prises lors des réunions des associés. Il sera le film des discussions du G.A.E.C. Ces derniers s'apercevront vite que le fait de consigner des décisions précises clarifie les problèmes, évite de reprendre des discussions inutiles et permet de contrôler la réalisation des projets arrêtés.

A. GOUIN

Qu'est-ce qu'un GAEC ?

G.A.E.C. : GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN UNE SOCIÉTÉ CIVILE PARTICULIÈRE

Chef d'exploitation :

● **CONJOINT SURVIVANT GÉRANT D'UNE INDIVISION AVEC DES INDIVISAIRES MAJEURS**

Il est possible d'apporter en société un bien que l'on possède en indivision, sous réserve de l'accord des indivisaires, mais envisager d'apporter en société tous les biens faisant partie d'une indivision, c'est courir de gros risques.

Qu'advierait-il de la société si, un jour, un seul des indivisaires demandait la cessation de l'indivision ? et son exigence sera d'autant plus pressante qu'il ne serait pas associé chef d'exploitation. Pour éviter cet inconvénient, le futur associé, en présence d'indivisaires majeurs, a tout intérêt, afin de présenter une situation claire aux autres associés, à demander la cessation de l'indivision et procéder au partage des biens.

● **CONJOINT SURVIVANT GÉRANT D'UNE INDIVISION AVEC DES INDIVISAIRES MINEURS**

Le conjoint survivant est encore en âge de mettre en valeur l'exploitation familiale, de plus, il a encore à charge des enfants mineurs. Cette situation conduit-elle à l'impossibilité d'envisager de faire partie d'une société ? Solution qui pourrait soulager l'épouse, conjointe survivante, dans la gestion et l'exécution des travaux d'exploitation.

Dans les faits, il s'agit bien d'une indivision mais d'un type particulier car nous sommes en présence de mineurs qui n'ont aucune capacité juridique, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas, tout à la fois, l'aptitude à être titulaire d'un droit (de propriété par exemple) et de pouvoir l'exercer (vendre par exemple). En l'occurrence, cette capacité juridique est transférée



TROIS ASPIRATIONS S'Y TROUVENT SATISFAITES

- Rester ou devenir agriculteur à part entière,
- Travailler en participant aux tâches d'exécution et de gestion,
- Partager le revenu de l'exploitation en privilégiant la rémunération du travail.

EN S'ASSOCIANT CHACUN S'OBLIGE

- A mettre en commun tout ou partie de ses biens afin :
- De les gérer ensemble et
- De partager les fruits de ce travail

A bien préciser ce que l'on veut faire ensemble, c'est-à-dire l'objet de la société (est-ce pour produire, pour vendre, etc.).

A déterminer la fonction, le rôle, la responsabilité de chacun pour gérer dans l'intérêt de tous, les biens mis en commun et partager les résultats.

METTRE EN COMMUN TOUT OU PARTIE DE SON PATRIMOINE

La base du pacte social étant la mise en commun d'un certain nombre de moyens de production, il importe que chaque

associé expose clairement ce qu'il entend apporter dans la société et s'il désire transférer la pleine propriété ou la jouissance de ses biens. Peu à peu, on assiste à l'élaboration de son projet d'apports.

PROJET D'APPORTS

Dans un premier temps, il sera sommaire en indiquant la nature des objets apportés (matériel, animaux, stocks) puis, on fixera approximativement les valeurs brutes des éléments cités. Ce qui permettra de situer grossièrement la valeur des apports.

Dans un deuxième temps, les futurs associés seront amenés, pour concrétiser leur engagement, à indiquer si l'apport n'est pas grevé d'un emprunt ou d'une dette. Vraisemblablement, pour être précis, il faudra dresser l'inventaire des biens corporels transmis, (matériel, animaux) mais aussi des biens incorporels (créances, dettes, emprunts). Cette énu-

mération permet de dresser le bilan et de déterminer la situation nette de chacun des futurs associés.

REALISER UN APPORT, BASE DU PACTE SOCIAL : QUI, MAIS A QUEL TITRE ?

Quatre états civils différents, quatre procédures différentes.

Chef d'exploitation marié sous le :

● **RÉGIME DE LA COMMUNAUTÉ LEGALE.** Accord du conjoint s'il s'agit d'apporter des biens constituant le patrimoine de la communauté.

● **RÉGIME DE LA SEPARATION DE BIENS :** L'accord de son conjoint n'est pas nécessaire puisque les biens que l'associé entend apporter sont des biens propres.

qu'est-ce qu'un GAEC

momentanément à l'administration légale qui, la plupart du temps, est le conjoint survivant mais, en contre-partie, ce transfert s'accompagne d'une obligation : celle de rendre compte au Juge des Tutelles des actes qui modifieraient complètement ou partiellement la situation qu'il aurait connue au moment du décès par l'inventaire dressé par le notaire.

Si le conjoint survivant entend faire partie d'une société et s'il désire faire un apport de l'indivision à cette société, il devra présenter une requête au Juge des Tutelles, où il exposera clairement ses intentions : quel est l'objet de la société, ses statuts, quels seront ses engagements dans la société. Après un entretien avec l'intéressé, le Juge des Tutelles accordera ou n'accordera pas le transfert selon qu'il estimera

que ce changement est favorable ou défavorable aux intérêts des mineurs.

A BIEN PRECISER L'OBJET DE LA SOCIÉTÉ

S'agissant des GAEC, rappelons que l'objet de ce type de société est de :

- Permettre à des agriculteurs :
- La réalisation d'un travail en commun dans des conditions comparables à celles existant dans des exploitations de caractère familial.
- La vente de la production résultant de l'activité commune qui peut concerner :
 - Soit la totalité des moyens de productions (GAEC total),
 - Soit une partie des moyens de productions (GAEC partiel).

Par conséquent, si ces conditions **travail en commun**, ce qui évoque le problème de la distance entre les exploitations, selon le profil des exploitations à caractère familial, ce qui amène à considérer la présence ou non de salariés, **vente uniquement de la production**, donc impossibilité d'acheter un produit et de le revendre, ce qui est un acte de commerce ; n'existent pas, il n'est pas possible de constituer un GAEC... Au cas où le projet est possible, il n'en reste pas moins vrai que chacun des futurs associés fasse part de ses réflexions et qu'il ne saurait être question de se reposer sur les seuls statuts, qui eux exposent « les règles du jeu » qu'acceptent les

associés, pour écarter cette discussion.

DETERMINER LA FONCTION LE RÔLE, LA RESPONSABILITÉ DE CHACUN DES ASSOCIÉS

Dans un GAEC le travail est exécuté en commun en ce sens que : la veille de sa constitution, chacun des associés devait, seul ou avec l'aide de son épouse, faire face aux opérations de production : travail manuel, gestion, démarches administratives, etc... alors que, dès la création du GAEC, il y aura une répartition plus équilibrée entre les associés de ces différentes activités.

Nous affirmons, par expérience, que toute négligence sur la définition de la fonction, du rôle, des responsabilités de chacun des associés est, à coup sûr, une cause certaine d'un litige prochain entre les associés. Les différents existants entre associés n'ont, jusqu'ici, jamais été relatifs à des avoirs mais à **l'exercice du pouvoir**. Définir le rôle de chacun des associés, sa fonction c'est, au départ, éviter des écueils encores faut-il de temps à autre faire le point des difficultés rencontrées pour pouvoir les atténuer puis les faire disparaître d'où la nécessité de réunions périodiques du type **dialogue** et non de **monologue** et, comme notre mémoire nous fait souvent défaut, il faudra consigner.

sur un cahier de délibérations, les décisions prises au cours de la réunion.

CONSTITUER UNE SOCIÉTÉ, C'EST :

- Créer un nouvel être appelé **personne morale**, mais ce nouvel être sera distinct de celui de chacun des associés. Cette différence est d'autant plus difficile à saisir que les associés, du fait des travaux en commun dans le cadre d'une société, ont tendance à considérer qu'ils ne font qu'un avec elle.
- Cette personne morale, pour être reconnue, aura :
 - Un nom : GAEC du Rivage,
 - Un domicile : son siège social,
 - Un patrimoine : le capital social acquis après l'accomplissement de certaines formalités.
- Toute formule associative a sa raison d'être mais, pour lui donner toute son efficacité, faut-il que les associés, lors de la phase constitutive, veillent à :
 - Se faire connaître entre eux plus qu'ils ne connaissent jusqu'ici,
 - Définir l'objet de la société,
 - Exposer comment ils se situent chacun avec leurs aptitudes dans ce nouveau cadre de travail. Ceci étant acquis, disons que les augures lui seront favorables.

V. CACOT

entraide ag ouest

chaque mois, des informations spécialisées sur les GAEC et toute l'agriculture de groupe
ABONNEZ-VOUS



Groupement de Producteurs officiellement reconnu

46 bis, rue des Hts-Pavés BP 1141

44024 NANTES Cedex Tél. (40) 78.39.90

A VOTRE SERVICE

Pour vous procurer des animaux de qualité :

- { Veaux femelles Génisses pleines Génisses à saillir } FFPN, Normandes et autres races laitières
- { Laitonnes, prêtes à saillir et pleines } Charolais, Limousins et autres races à viande
- { Mâles reproducteurs }

Pour faire élever vos génisses dans les meilleures conditions.

GARANTIES SANITAIRES, ZOOTECHNIQUES, LIVRAISONS ASSURÉES

GAEC OU SOCIÉTÉ DE FAIT

?

les différences essentielles

LES INSTALLATIONS

1975 : 106 Sté de fait	7 G.A.E.C.
1976 : 83 Sté de fait	21 G.A.E.C.
1977 : 58 Sté de fait	53 G.A.E.C.
1978 : 27 Sté de fait	60 G.A.E.C.



L'EXPOSITION

Sur 2 ha, présentation statique par les constructeurs de tous les matériels entrant dans la chaîne de production fourragère « DU SEMIS A L'AUGE ». Avec les nouveautés du SIMA 1980 et les dernières nouveautés d'après Salon.

40 constructeurs inscrits. Plus de 200 matériels exposés.

GAEC

SOCIÉTÉ DE FAIT

UNE PERSONNE MORALE

En constituant un GAEC, on crée une **personne morale nouvelle**, c'est une société reconnue sur le plan juridique. Le GAEC doit être publié dans un journal et immatriculé au Registre des Sociétés.

La société de fait n'est pas connue des tiers, c'est-à-dire des autres personnes. Elle n'a pas de statut juridique précis. Pas de publication nécessaire.

UN CONTRAT A PASSER ENTRE LES ASSOCIÉS

Des statuts sont réalisés et enregistrés. On établit un règlement intérieur.

Pas de contrat officiel. Possibilité d'établir entre les associés une convention interne. Une simple déclaration d'existence est à enregistrer.

DES DROITS A PAYER A LA CONSTITUTION

Quelle que soit la nature des apports (biens meubles ou immeubles) et leur montant : droit fixe de 150 F ou 200 F.

Droit proportionnel sur les « apports nets » (valeur des biens, dettes) : 1 % sur les apports nets. Si des immeubles supportant des emprunts sont apportés : 15,90 %.

LA POSSIBILITE DE BENEFICIER DE LA DOTATION JEUNE AGRICULTEUR

La D.J.A. est possible dans un GAEC, père plus un fils. Autant de D.J.A. que de jeunes.

Dans une société de fait, il doit y avoir **plus de jeunes que d'anciens**, ce qui exclut les sociétés père + 1 fils. Une seule D.J.A. même si plusieurs jeunes à s'installer.

Dans les deux cas, il faut remplir les autres conditions (surfaces, etc...)

UNE AIDE A LA CONSTITUTION

Père + 1 fils	7 500 F	Néant
Autres GAEC à 2 associés	17 000 F	
GAEC à 3 associés	20 000 F	

DES PRETS BONIFIES

Le GAEC peut obtenir des prêts bonifiés (maxi 250 000 F à 4 %) soit pour des reprises, soit pour des achats de matériel neuf (avec un maxi de 100 000 F HT).

UNE COMPTABILITE A TENIR

La mise en société nécessite la tenue d'une comptabilité complète, et régulière.

La comptabilité n'est pas obligatoire, elle est pourtant vivement conseillée afin d'éviter les litiges entre associés, surtout à la dissolution.

EVENTUELLEMENT LA TRANSPARENCE FISCALE

Le plafond de 500 000 F peut être multiplié par le nombre d'associés dans certains cas précis (réunion d'exploitations).

La société de fait sera au bénéfice réel dès que le plafond de 500 000 F aura été franchi (moyenne sur deux années).

FEMMES



ET AGRICULTURE DE GROUPE

Depuis quelques années, on parle beaucoup de la place de la femme en agriculture. Plus de 500 000 agricultrices travaillent avec leur mari sur l'exploitation, sans que ce travail soit officiellement reconnu. En 1977, pour la première fois, 600 agricultrices du Morbihan se sont réunies en congrès à Pontivy. En 1978, un colloque sur la place des femmes dans les organisations professionnelles agricoles, organisé par l'INPAR à Rennes, regroupait plus de 300 femmes. N'est-ce pas là un signe que quelque chose est en train de changer fondamentalement en agriculture ?

Une table ronde, rassemblant plusieurs femmes d'agriculteurs, nous fait part de ses réflexions :

Agricultrice : un choix ou un état ?

Nos mères et combien parmi nous sont agricultrices parce que tout simplement mariées à un agriculteur ? Avons-nous réellement choisi d'exercer le métier d'agricultrice ? Non, pour la majorité d'entre nous. Malgré tout, hier, la femme avait un réel pouvoir puisqu'elle suivait certains produits jusqu'à la vente (beurre, volailles). Mais il semble bien qu'actuellement, en agriculture de groupe notam-

ment, elle en ait beaucoup moins, car un bouleversement réel s'effectue lors du passage de la forme individuelle à la forme associative.

— Martine : « Avant, lorsque nous étions seuls sur notre ferme, je participais réellement à toutes les décisions que nous prenions, mon mari et moi. D'abord, nous en parlions et il me mettait au courant de tout. Nous travaillions ensemble la plupart du temps. Mais, maintenant, depuis que nous sommes associés, ce n'est plus pareil et, bien que travaillant 3 heures par jour sur l'exploitation, j'ai l'impression de moins le suivre dans son ensemble. J'ai mon secteur, le reste est le secteur des autres associés. Les décisions se prennent à un autre niveau, et souvent entre les hommes seulement ».

Nous constatons que de nombreux cas rejoignent celui de Martine. Là où des exploitants ont décidé de s'associer après avoir été agriculteurs à leur compte, les femmes devenant conjointes d'associés régressent, en ce sens qu'elles ont moins de responsabilités et moins de pouvoir qu'auparavant.

En effet, si la femme intervient directement dans les décisions prise au niveau de l'exploitation individuelle, en association cela est moins vrai car ses opinions et ses idées transigent par

le mari. Son pouvoir qui était réel devient « sous-jacent », « clandestin » en quelque sorte.

Faut-il, pour autant, conclure que les formules associatives sont néfastes ? Non, quand les moyens sont réellement pris pour favoriser au maximum les échanges entre les associés et leurs conjoints et toute personne travaillant sur l'exploitation. Pour n'en citer que quelques-uns : repos pris une fois par semaine, rencontres régulières etc... Certains vont même plus loin.

Des échanges fructueux

— Marie-Anne : « Dans notre groupe, il y a cinq associés : trois hommes et deux femmes. Nous avons aménagé sommairement un local pour faire la cuisine et prendre nos repas du midi tous ensemble. La préparation du déjeuner est assurée à tour de rôle, aussi bien par les hommes que par les femmes. Evidemment, il y a eu quelques plats ratés, au début, mais le tour de main vient vite !... Et, surtout, nous y gagnons sur le plan relations et échanges. L'ambiance du groupe que nous formons s'en ressent fortement ».

Des échanges mais aussi une vie avec moins de contraintes et moins d'astreintes.

— « Martine : « Pour rien au monde, je ne voudrais revenir à l'exploitation individuelle. Nous sommes libres un week-end sur deux. L'été, nous pouvons prendre quelques jours de congés en toute quiétude. C'est tout de même important cette libération, non ? Ne pas se sentir rivés à la ferme 24 h sur 24 ».

Pouvoir se libérer

Martine dit ceci avec une telle conviction que la libération est certainement le mot clé de l'agricultrice de groupe. Il faut dire, aussi, que, depuis un certain temps, on parle énormément de la libération des femmes. Ce n'est donc pas un problème propre à l'agriculture mais bien un problème de société. La cellule familiale a éclaté. La femme travaillant à l'extérieur du foyer acquiert une certaine indépendance. Elle rencontre des collègues, apporte un salaire. La possibilité de régulariser les naissances donne aussi à la femme une autre dimension à sa vie personnelle et professionnelle. Elle peut désormais consacrer quelques années de sa vie à la maternité, puis reprendre une activité professionnelle, sans que celle-ci soit interrompue par la naissance d'un enfant. Mais quelle place, la vie professionnelle occupe dans la vie de l'agricultrice ?

Pendant ce temps, Bernard s'occupe des enfants. Il les habille, les nourrit, les conduit à l'école et ces derniers sont très heureux.

Le pouvoir que la femme détient, au sein de la maison et de la famille, veut-elle en déléguer une parcelle à son mari ? Ce n'est pas évident ! Nous pouvons faire notre petite autocritique, à ce sujet.

Anne et Bernard sont-ils compris ? Ce n'est pas sûr car l'environnement social n'est pas toujours tendre pour les femmes qui vont au-delà des normes admises et tolérées.

— Thérèse : « J'ai choisi la terre. J'ai choisi le métier d'agricultrice. Aussi, lorsque j'ai voulu devenir membre associé du G.A.E.C., j'ai dû franchir une série d'obstacles de nature juridique, sociologique et économique. Mais le plus dur, pour moi, fut de constater que mon entourage n'a pas compris le sens de ma démarche et je n'ai pas trouvé, dans l'attitude de mes conseillers, le soutien et l'alliance qui m'aurait aidé. Au contraire, ce fut presque une incompréhension totale ».

Manœuvre ou responsable ?

Dans les formes d'agriculture de groupe, la femme consacre en moyenne trois à quatre heures par jour au travail de l'exploitation. Elle assure soit la traite, l'élevage des veaux ou des volailles, la comptabilité et le secrétariat mais a rarement la responsabilité intégrale d'un atelier de production. Pourquoi ? Elle a pourtant prouvé qu'elle se « débrouillait » aussi bien qu'un homme pour les soins apportés aux animaux. Alors ? Manque de confiance de la part des agriculteurs ou du mari ? Sans doute, le résultat de plusieurs facteurs conjugués : l'éducation reçue rendant la femme soumise, la formation et l'orientation scolaire, la répartition précise de tâches féminines ou masculines.

Partage des tâches

Et pourtant, ces tâches considérées souvent comme immuables, peuvent s'inverser sans que la vie familiale soit pour autant en péril.

Anne et Bernard le font depuis plus d'un an. Chaque matin, Anne assure la

femmes

ENTRAIDE-OUEST participe au Salon des Fourrages : il organise SAMEDI 21 JUIN après-midi un débat sur le thème : « LES FEMMES FACE AUX CHANTIERS D'ENSLIAGE ».

L'ensilage, ce n'est pas seulement une technique, c'est un moment fort et... difficile de la vie sociale d'un quartier ou d'une commune.

AGRICULTRICES, VENEZ NOMBREUSES.

CHATEAUBRIANT (L.A.)

20.21 JUIN

premier

SALON DES FOURRAGES

traite. Pendant ce temps, Bernard s'occupe des enfants. Il les habille, les nourrit, les conduit à l'école et ces derniers sont très heureux.

Le pouvoir que la femme détient, au sein de la maison et de la famille, veut-elle en déléguer une parcelle à son mari ? Ce n'est pas évident ! Nous pouvons faire notre petite autocritique, à ce sujet.

Anne et Bernard sont-ils compris ? Ce n'est pas sûr car l'environnement social n'est pas toujours tendre pour les femmes qui vont au-delà des normes admises et tolérées.

— Thérèse : « J'ai choisi la terre. J'ai choisi le métier d'agricultrice. Aussi, lorsque j'ai voulu devenir membre associé du G.A.E.C., j'ai dû franchir une série d'obstacles de nature juridique, sociologique et économique. Mais le plus dur, pour moi, fut de constater que mon entourage n'a pas compris le sens de ma démarche et je n'ai pas trouvé, dans l'attitude de mes conseillers, le soutien et l'alliance qui m'aurait aidé. Au contraire, ce fut presque une incompréhension totale ».

Avoir un statut

Une femme désirant être responsable d'une exploitation est très mal perçue, d'une part par le milieu qui ne comprend pas et d'autre part par les textes juridiques qui n'ont rien prévu à ce sujet, sauf pour des cas très particuliers (veuve, célibataire, etc...). Mais il faut aussi reconnaître que ce n'est pas toujours facile et clair de déceler les mobiles qui incitent une femme à prendre le statut d'agricultrice car ce peut être une forme déguisée et légale pour augmenter la surface déjà exploitée ou pour bénéficier d'avantages fiscaux et économiques.

Ou un salaire extérieur

Par contre, lorsqu'elle travaille à l'extérieur, cela ne pose aucun problème. Au contraire, au début d'instal-

lation ce salaire régulier aide le ménage à vivre. Néanmoins, si cette formule est relativement facilitée par l'agriculture de groupe, elle s'avère difficile voire impossible sur une exploitation individuelle car l'activité salariée de la femme n'est pas sans poser de problèmes réels au mari qui doit faire face tout seul aux multiples tâches (traite, labours, ensilage, déplacements, etc...).

Des revenus très variables

Quant à la rémunération, en agriculture, elle varie d'une exploitation à l'autre. En effet, beaucoup de facteurs influent sur le revenu : qualité de la terre, mode de faire-valoir, climat, compétence, investissement, endettement, etc... Bref, s'il y a eu de bonnes années, actuellement elles sont difficiles, surtout pour ceux qui s'installent et dont le conjoint n'apporte pas de salaire extérieur.

— Marie-Anne : « Dans notre groupe, nous avions décidé de donner l'équivalent du S.M.I.C. à chaque travailleur. Or, depuis trois mois, nous n'avons rien reçu car l'exploitation traverse des difficultés de trésorerie telles que dégrader ces salaires régulièrement la mettrait en péril ».

D'un côté, des décisions prises de l'autre la réalité brutale avec ses chiffres implacables. Et pourtant, l'agriculture de groupe a fait un bond en avant important, en prévoyant dans ses statuts une rémunération mensuelle des associés. Le fait de dissocier l'exploitation de la famille laisse supposer que celle-ci ne passera pas toujours après l'exploitation et qu'elle sera prise en compte lors des investissements prévus.

Néanmoins, il est bien évident que sur la question « rémunération », nous pourrions difficilement être au même niveau que les salariés qui, chaque mois, quoiqu'il arrive, reçoivent leur salaire.

L'agriculture est un pari et un risque permanent qu'il faut assumer !

(Avec la collaboration de Thérèse Caillaud, Anne-Marie Bonnet et Céline Chatelier)

LES MUTUELLES D'ENTRAIDE

une solution pour les coups durs

La main-d'œuvre dans les exploitations s'est réduite considérablement et ne comprend plus, très souvent que l'exploitant et sa conjointe. Tout arrêt de travail entraîne donc des difficultés importantes car on ne peut arrêter l'exploitation de « tourner ». C'est pourquoi les agriculteurs et agricultrices d'une même commune, ont été amenés à constituer une Association d'Entraide Mutuelle de Travail, en cas de maladie ou d'accident.

En règle générale, tous les agriculteurs de la commune sont invités à adhérer à la Mutuelle d'Entraide. N'est-ce pas normal que dans cet esprit de solidarité, on oublie, un peu, notre appartenance syndicale et politique pour faire face à ses besoins, qui sont d'aider un ou des agriculteurs victimes d'accident ou de maladie ?

Dans les deux cas en effet, il y a toujours le problème n° 1 qui se pose : « le travail ». Le lendemain de l'accident ou de la maladie, on n'a pas le choix, il faut assurer la marche de l'exploitation, (surtout en 1980, où on s'aperçoit que l'exploitation ne peut se permettre de tourner au ralenti, dans le système économique qui nous est imposé).

Tous les agriculteurs sont à la veille d'un accident ou d'une maladie. Il est donc normal qu'il y ait une solidarité à l'égard de la personne accidentée ou malade, et également à l'égard de la personne qui reste sur l'exploitation (on a trop souvent tendance à l'oublier). Souvent, en effet, pour cette personne, il est impossible physiquement et moralement de contribuer à bien mener son exploitation.

Dans les Mutuelles d'Entraide, on pense le plus souvent au travail de l'exploitant. Quelle place, la femme peut prendre dans ces Mutuelles d'Entraide ?

Pratiquement, toutes les Mutuelles sont réservées aux hommes, il n'y a que le chef d'exploitation qui prend une part. Pourtant la femme participe aux travaux de l'exploitation, soit dans la majorité des cas à mi-temps environ, l'autre moitié aux tâches ménagères, ce qui est également une grande responsabilité. Quelles Mutuelles d'Entraide ont, de ce fait, accepté des demi-parts ou éventuellement des parts entières pour les conjointes. Ainsi l'exploitation qui a une part et demi ou deux parts, s'engage dans les deux sens : recevoir le travail de la mutuelle sur les deux personnes, ou au contraire donner l'équivalent vis-à-vis de son engagement. Il faut préciser que la deuxième part est nominative. Une part peut, également, être prise pour l'aide-familiale qui a une place prépondérante sur l'exploitation.

Les groupes tels que G.A.E.C. et sociétés de fait ont-ils besoin de la mutuelle d'entraide ?

Les associés de G.A.E.C. vivent déjà une vie collective, surtout au niveau du travail, ils s'entraident, ils se remplacent pour les dimanches. Quand l'un est accidenté ou malade, l'exploitation tourne quand même. Ce qui ne veut pas dire que les G.A.E.C. ne doivent pas rentrer dans une Mutuelle d'Entraide, bien au contraire ils doivent y participer. Le G.A.E.C. ou l'Association père-fils doit se sen-

tir partie prenante, faire part à l'environnement de l'importance du travail collectif et d'entraide. Il ne faudrait tout de même pas que les G.A.E.C. se suffisent à eux-mêmes et disent : « on n'a plus besoin des autres, de la collectivité ». Ce qui est très important dans une mutuelle, c'est qu'elle soit ouverte à tous : exploitant, exploitante, aides familiaux, GAEC, association père-fils, etc...

Pour une Association ou un G.A.E.C., les parts doivent être nominatives : par exemple, un G.A.E.C. à 4 associés peut ne souscrire que 2 ou 3 parts. Il faut éviter dans tous les cas la possibilité de tirer un profit quelconque sur la mutuelle.

Le remplacement est difficile à assurer en cas d'atelier spécialisé

Les Mutuelles d'Entraide rencontrent de plus en plus de problèmes pour faire face à certains travaux, quand un adhérent, malade ou accidenté, possède un atelier spécialisé (taurillons, poulets, lapins, porcs, etc...). Des solutions devront être trouvées car les cas deviennent de plus en plus nombreux. Si le remplacement local ne peut être assuré, faudrait-il faire appel à un agent spécialisé ? Qui le prendra en charge ? L'adhérent ou la Mutuelle entière par le jeu de la cotisation ? Dans les Mutuelles peuvent encore se poser un certain nombre de questions notamment sur le rôle d'AGRIMUT) contrat de la C.M.R.A.) : complément, ou concurrent qui apporte des solutions individuelles ? Certains agriculteurs peuvent se dire : je n'ai pas besoin de la Mutuelle d'Entraide puisque j'ai un contrat Agrimut qui m'assure

des indemnités journalières en cas d'accident, plus éventuellement, en cas de maladie (avenant au contrat) donc je suis bien couvert. Il reste la question sur laquelle on doit réfléchir : qui va faire le travail ? Ce ne sont pas les indemnités. Celles-ci peuvent contribuer à la prise en charge, mais le problème reste entier.

Dans une autre optique, il ne faudrait pas dire non plus : « j'adhère à la Mutuelle, je n'ai plus besoin de couverture sociale ». Car aujourd'hui l'exploitant qui possède un contrat « Agrimut », bénéficie en plus, des indemnités et, ceci est de loin le plus important, une indemnité pour incapacité de travail ; lorsque celle-ci est permanente il s'agit d'une rente annuelle indexée sur le coût de la vie, dont le montant est en rapport avec son taux d'invalidité.

Mais, sur ce contrat, il ne nous semble pas normal non plus de prendre 4,5 ou 8 fois et + le gain minimum, ce qui crée une sélection des gens, au niveau de la couverture sociale. Le coefficient le mieux approprié semble être de 2 fois le gain minimum et ceci nous assurerait une même couverture en cas d'accident qu'à l'égard des autres secteurs d'activité.

On pourrait faire la conclusion suivante : on ne peut raisonner indépendamment, pour une seule des deux solutions ci-dessus. Il nous faut les concilier :

- une couverture sociale suffisante,
- une entraide sur l'exploitation, en cas de maladie ou d'accident.

(Propos de la Commission Sociale de la F.D.S.E.A. présidée par M. Grohan).

Le coup dur n'arrive pas qu'aux autres...



à Ste-PAZANNE

Nous sommes tous à la « merci » un jour où l'autre d'être victime d'un « pépin redouté » (accident, maladie, indisponibilités diverses). Les responsables qui pèsent sur le chef d'exploitation aujourd'hui lui interdisent de ne pas être là, et pourtant !

La mutuelle d'entraide, c'est une entente dans un secteur d'un groupe d'agriculteurs pour intervenir rapidement et gratuitement quand un voisin se trouve dans une situation difficile.

À Ste-Pazanne, une mutuelle d'entraide était en place depuis déjà plusieurs années ; à l'origine cette mutuelle était précisément « Section Syndicale » comme beaucoup d'autres d'ailleurs. Les divergences syndicales de certains adhérents nous amenèrent à prendre une décision rapide quant à l'avenir

de cette mutuelle, d'autant plus qu'un agriculteur se trouvait dans l'impossibilité de traduire (accident, maladie, indisponibilités diverses). Les responsables qui pèsent sur le chef d'exploitation aujourd'hui lui interdisent de ne pas être là, et pourtant !

Après s'être rencontré plusieurs fois au sein de notre syndicat local, nous décidons de proposer à tous les agriculteurs de Ste-Pazanne, une mutuelle autonome (association loi 1901), c'est-à-dire ouverte à tous les adhérents de tous les syndicats et aux non-syndiqués. Lors des discussions avec les responsables de différentes tendances, cette formule semblait satisfaisante. Il fallait donc reformuler les statuts déjà anciens, désigner des responsables de quartier bien répartis géographiquement. Les responsables furent choisis dans chaque syndicat, proportionnellement au nombre d'adhérents. Le rôle de

ces responsables est principalement de décider l'entraide puis d'assurer rapidement l'organisation des chantiers. Ils sont en principe dispensés de participer matériellement aux travaux.

Une cotisation dite « franc symbolique » sera demandée aux adhérents intéressés. À l'occasion de la restructuration, nous avons essayé de perfectionner le système d'entraide. La mutuelle sera aussi ouverte aux femmes, dans le cas d'accident, maladie ou maternité. Le mari sera ainsi plus libre pour les travaux de suivi du cheptel, notamment, la traite, et pour toutes les préoccupations du moment, tant professionnelles que familiales. La mutuelle d'entraide est un groupe où la solidarité doit régner jusqu'au bout.

Bernard LONGEPE

à Ste-MARS-DU-DESERT

ELLE EST EN PLACE DEPUIS 21 ANS

Notre Mutuelle d'Entraide existe depuis 1959 et fut créée à la suite de l'arrêt de travail d'un exploitant agricole, en 1957, qui fut malade pendant 6 mois.

C'est alors que le C.E.T.A. et quelques membres du syndicat s'organisèrent pour faire le gros du travail chez l'exploitant. De là, l'idée fit son chemin pour former une Mutuelle d'Entraide en 1959. Depuis notre Mutuelle a fonctionné plusieurs fois pour des exploitants arrêtés à cause d'accidents ou de maladies. Par ailleurs, en cas de décès les gros travaux sont assurés pendant un an.

LES FEMMES SONT CONCERNÉES

En 1970, nous avons aussi entendu la Mutuelle aux arrêts de travail des femmes d'exploitants agricoles. Lorsque l'une d'entre elles est malade ou accidentée, nous devons aller aider le mari à faire son travail et le libérer notamment pour qu'il puisse s'occuper des enfants et de la maison. Lorsqu'une aide est décidée, nous allons par demi-journée pour ne pas prendre de repas chez la personne secourue. L'autre demi-journée est assurée par un autre adhérent.

En 1979, les femmes d'exploitants ont réfléchi aussi à la Mutuelle et elles ont décidé de compléter celle des hommes. Celles qui désirent en faire partie se sont fait inscrire. Lorsqu'une de ces femmes est alitée, soit pour maladie, accident ou même maternité, elle peut demander un remplacement à la Mutuelle pour les soins aux enfants, les travaux de ménage et même l'élevage pour ramasser les légumes.

Une précision : nous ne faisons pas de distinction entre les différentes adhésions syndicales. Il n'y a qu'une Mutuelle communale et elle est ouverte à tous.

A. ROCHER
Responsable de la Mutuelle d'Entraide

La panoplie des groupements fonciers agricoles

« Le Groupement Foncier Agricole a pour objet, soit la création ou la conservation d'une ou plusieurs exploitations agricoles, soit l'une ou l'autre de ces opérations. Le Groupement Foncier Agricole est une société civile, formée entre personnes physiques, dont le capital social est constitué par des apports en propriété d'immeubles ou de droits immobiliers à destination agricole, ou par des apports en argent ». (Loi de 1974)

LE G.F.A. « FAMILIAL »

Comme sa dénomination l'indique, il est essentiellement constitué entre les membres d'une famille. Ce type de G.F.A. est utilisé généralement pour faciliter le règlement de succession. Le G.F.A. permet entre autre, à l'enfant devenant « chef d'exploitation » à la suite de ses parents propriétaires, de se prémunir contre tout versement de soultes à ses frères et sœurs, lorsque les parents décédés, l'un d'eux demanderait à sortir de l'indivision.

LE G.F.A. « INVESTISSEUR »

Depuis deux décennies le prix de la terre a augmenté plus vite que le revenu des agriculteurs. Il en résulte que le foncier représente une charge de plus en plus lourde pour le fonctionnement de l'entreprise agricole, de sorte que l'acquisition de la terre devient de plus en plus difficile à supporter.

Le G.F.A. « Investisseur » rassemble donc, dans le cadre sociétaire, des personnes souhaitant investir leur capital dans du foncier. Elles se situent fréquemment hors agriculture et considèrent la terre comme un placement sûr, une valeur refuge. La collecte de l'épargne se fait avec le concours du Conseil Supérieur du Notariat du Crédit Agricole et des banques.

LE G.F.A. « MUTUEL »

Mutuel pourquoi ? Des membres de la profession qui ne représentent encore qu'une petite minorité de l'agriculture estiment que la sauvegarde de « l'outil de travail », la terre, peut s'appuyer également sur une démarche solidaire, même lorsqu'il s'agit d'une acquisition foncière.

Dans le « G.F.A. Mutuel », il s'agit, contrairement au « G.F.A. Investisseur » de rassembler le plus grand nombre de personnes en majorité de la profession qui seront acquies à l'idée même que, pour un agriculteur, la terre est au premier chef, nécessaire à son acte de production, et que toute spéculation compromet à terme ses propres conditions de travail et de revenu. Leur démarche sur ce plan se différencie de ceux qui estiment qu'il faut mieux se préparer à se battre demain contre les excès du système bancaire, que de déployer des efforts au développement d'une hypothétique solidarité dans le cadre de la « propriété collective ».

ILS NOUS PARLENT DU LEUR

GFA familial

A la Grigonnais, entre les

I - PRESENTATION

Reprise, en G.A.E.C., de 2 jeunes (2,5 U.T.H.) : la femme d'un des exploitants travaille à mi-temps.

Exploitation spécialisée, production laitière sur 37 ha 00 a, dont : 35 ha 00 a (les parents en sont propriétaires), 2 ha 00 a en fermage.

Les bâtiments sont relativement en bon état et se composent de : stabulation libre pour 60 vaches laitières + salle de traite, silos décauteur à lister, etc... Porcherie de 400 places (construite en 1972). Ancienne étable transformée en porcherie 100 places (en 1967).

III - MOTIVATIONS QUI ONT CONDUIT LES PARENTS AU G.F.A. FAMILIAL

Désir que l'exploitation reste dans l'indivision.

Que le foncier ne soit pas une charge écrasante pour ceux qui désirent être agriculteur.

Faire un bail à long terme (25 ans).

Que les enfants exerçant une autre profession puissent vendre leurs parts de G.F.A.

Soit à ceux qui les exploitent ou aux autres membres du G.F.A.

Soit à des acheteurs extérieurs au G.F.A.

IV - DIFFICULTES RENCONTREES

Les parents ayant fait une donation partage au 1/5 (4/5

bâtiments pour ne pas être limité dans des projets futurs d'extension.

Le foncier serait en fermage avec un bail de 9 ans. Ceci ne peut pas être satisfaisant : insécurité à moyen et long terme d'où limite dans les orientations de production.

3^e possibilité : Former un G.F.A. familial semble la formule qui correspond aux aspirations des parents.

Desir que l'exploitation reste dans l'indivision.

Que le foncier ne soit pas une charge écrasante pour ceux qui désirent être agriculteur.

Faire un bail à long terme (25 ans).

Que les enfants exerçant une autre profession puissent vendre leurs parts de G.F.A.

Soit à ceux qui les exploitent ou aux autres membres du G.F.A.

Soit à des acheteurs extérieurs au G.F.A.

IV - DIFFICULTES RENCONTREES

Les parents ayant fait une donation partage au 1/5 (4/5

enfants Cadorel

pour les 4 enfants et s'en réservant 1/5 avec réserve de l'usufruit), tout a été apporté au G.F.A.

De ce fait, ils se sont fait les arbitres, ce qui n'a pas posé de problème, d'autant plus qu'ils ont payé tous les frais occasionnés par la constitution du G.F.A. et le partage.

Les enfants ont été informés des démarches et ont participé à la remise de l'acte.

V - REGLES DE FONCTIONNEMENT, CONSEILS OU RECOMMANDATIONS

a) Règles :

Une Assemblée Générale chaque année,

Un cahier avec compte rendu, (voir statut).

b) Recommandations :

Dans la mesure du possible, il est souhaitable que ce soit les parents qui procurent l'initiative de former le G.F.A. familial, étant donné que le terrain représente leur capital, c'est plus facile que ce soit eux qui en organisent la forme de succession, ceci évite tout heurt possible ou du moins les atténués entre les enfants.

Tous les enfants doivent être mis au courant et informés pour qu'il y ait une bonne compréhension.



GFA mutuel

Le «GFA DU DON» à Treffieux

Deux fermes de Treffieux sont à vendre en 1978. Le syndicat local est averti et se pose la question du foncier : comment réagir en face du problème :

« Acheter et s'endetter ? »

Les fermiers ne veulent pas acheter.

« Faire acheter ? par qui ? »

La discussion s'engage au syndicat local et au canton.

« Quelle solution adopter ? »

Pendant ce temps la S.A.F.E.R. achète une ferme et propose le G.F.A. S.E.G.E.S.P.A.R. mais les conditions sont bien différentes des précédentes :

Le fermage est élevé ! Le fermier ne veut pas rentrer dans ce G.F.A.

L'idée du G.F.A. Mutuel est lancée par le syndicat de Treffieux, on en discute au

canton, on fait des réunions d'informations, on veut faire un G.F.A. Mutuel.

Le fermier achète ses bâtiments à la S.A.F.E.R. et est fermement décidé à attendre le G.F.A. Mutuel pour régler le problème des terres.

Au cours des réunions, on enregistre les propositions de part et d'autre. C'est difficile, l'idée est nouvelle pour nous et pourtant il y a tant à faire.

Si bien que les fonds sont trouvés et le G.F.A. Mutuel est formé officiellement.

Nous avons réussi l'opération pour une exploitation. Pendant ce temps la deuxième ferme a été achetée par la S.A.F.E.R. et est sur le point d'aller au G.F.A. S.E.G.E.S.P.A.R. mais les conditions paraissent confuses. On ne sait pas trop où l'on s'engage. Après réflex-

tion et recherche de part et d'autre, à la dernière réunion du G.F.A. Mutuel, nous avons décidé d'acheter la deuxième ferme de Treffieux.

Il faut 300 000,00 F. Nous avons 100 000,00 F. Nous attendons des apporteurs de parts. La part est de 1000 F.

Pour le G.F.A. MUTUEL DU DON Siège social : Mairie de Treffieux

44170 NOZAY

Pour tout renseignement s'adresser à :

● M. Rémi GAUTIER « Les Belles Contrées » VAY 44170 NOZAY.

● M. Marcel DOUSSET « La Haute Rive » TREFIEUX 44170 NOZAY.

● M. Denis BRIAND « La Gap » LA GRIGONNAIS 44170 NOZAY.

ceux de Loire-Atlantique

G.F.A. du Don (Tréffieux) Promoteur : Union cantonale du Nozay	BUT : Eviter à deux fermiers de supporter l'acquisition foncière.	
EXPLOITATION	Part du G.F.A.	Part du fermier
1 ^o Les « Hauts-Rives »	21 ha Coût 215 000 F (frais compris)	2 ha et les bâtiments
2 ^o La « Pile »	27 ha Coût 320 000 F (frais compris)	3 ha et les bâtiments
CAPITAL SOCIAL	A la constitution	En cours
Apports en capital Valeur nominale Nombre de parts Nombre d'associés	215 000 F 1 000 F 215 7 dont 6 agriculteurs	100 000 F

G.F.A. du Coudray (Vallet) Promoteur : Union cantonale de Vallet (polyculture et viticulture)	BUT : Eviter le démantèlement de l'exploitation et le changement de destination du sol.	
EXPLOITATION	Part du G.F.A.	Part du fermier
1 ^o Le « Coudray »	18 ha Coût 210 000 F (frais compris)	1 ha et les bâtiments
CAPITAL SOCIAL	A la constitution	En cours
Apports en capital Valeur nominale Nombre de parts Nombre d'associés	210 000 F 1 000 F 210 F 11 dont 7 agriculteurs- viticulteurs	

« en cours »

G.F.A. de « Riailé » Promoteur : Union cantonale de Riailé	BUT : — permettre l'installation d'un jeune agriculteur ; — freiner, par l'organisation collective, la spéculation foncière et éviter le démantèlement.	
EXPLOITATION	Part du G.F.A.	Part du fermier
1 ^o Les « Returières »	24 ha Coût 277 000 F + frais	2 ha et les bâtiments

LES GFA MUTUELS

Vous connaissez les G.F.A. « Groupements Fonciers Agricoles » de caractère mutuel ?

Il y a tout juste un an, on en parlait en Loire-Atlantique, on se documentait en allant glaner ici et là des éléments d'information sur les lieux mêmes, où par expérience, des agriculteurs pouvaient parler de leurs propres réalisations.

La Mayenne, en avance de plusieurs années sur notre propre département, fut, sur ce point, le terrain privilégié des visites.

Aujourd'hui, en Loire-Atlantique, les G.F.A. Mutuels sont devenus

« réalité ». A Tréffieux, à Vallet, ils existent. Demain, à Riailé à St-Hilaire-de-Clisson, à Machecoul, à Herbignac, ils existeront. Leur implantation démontrera ainsi la volonté d'épauler concrètement des agriculteurs, tout en défendant l'idée même que le prix de la terre agricole doit être basé, en premier lieu, sur sa valeur de rendement.

C'est du moins ce qu'espèrent leurs « promoteurs », tous des militants du syndicalisme F.D.S.E.A., qui, réunis à la Maison de l'Agriculture le jeudi 31 janvier 1980, ont fait le point sur les difficultés qu'ils rencontrent et les solutions qu'ils proposent.

« en cours »

G.F.A. St-Hilaire-de-Clisson Promoteur : Union cantonale de Clisson	BUT : — Eviter le démantèlement ; — maintenir viable l'exploitation.	
EXPLOITATION	Part du G.F.A.	Part du fermier
1 ^o La « Boulaire »	6 ha Coût 55 000 F + frais	—
CAPITAL SOCIAL	A la constitution	En cours
Apports en capital Valeur nominale Nombre de parts Nombre d'associés	65 000 F 1 000 F 65 35	

« en cours »

G.F.A. de Paulx Promoteur : Union cantonale de Machecoul	BUT : — Limiter l'endettement du fermier.	
EXPLOITATION	Part du G.F.A.	Part du fermier
1 ^o Le « Breil »	23 ha Coût 290 000 F (sans les frais)	30 ha et bâtiments

COLLECTER L'ÉPARGNE N'EST PAS CHOSE FACILE

Bien qu'une sensible amélioration soit enregistrée, l'ambiance n'y est pas encore : le G.F.A. n'est pas entré dans les mœurs. Il suscite crainte et méfiance, voire des critiques de bon ton : « C'est le fait de quelques farfelus ». Et puis : « Faut voir ! ».

Bref, pour asseoir leur crédibilité et leur essor, il est avant tout nécessaire qu'on connaisse bien le fonctionnement des G.F.A. qui existent et le but qu'ils s'assignent.

Un regret cependant : que le caractère « mutualiste » dont se réclame souvent le milieu rural et qui est encore très présent lorsqu'il s'agit d'entraide, ne se manifeste pas plus vivement en l'occurrence.

Il en découle que la collecte de l'épargne s'avère, pour l'instant, assez difficile dans la plupart des cas. Les réunions d'information ne touchent souvent que des agriculteurs déjà fortement sensibilisés et partie prenante. Ceux-ci estiment d'ailleurs que le Crédit Agricole qui s'offense lorsqu'on lui reproche d'être plus une « banque qu'une Mutuelle » devrait apporter son concours à la collecte de l'épargne, non point en exclusivité pour S.E.G.E.S.P.A.R. (qui est l'une de ses filiales) mais pour le G.F.A. Mutuel du canton.

A défaut donc de cet appui, les « fondateurs » du groupement ne disposent pratiquement que d'un seul moyen : « Le porte à porte ».

VERS UN « CONSEIL DE GÉRANCE »

Tout en reconnaissant que le G.F.A. ne saurait en l'état



actuel de la politique foncière en France être le remède miracle à l'ensemble des situations difficiles faites aux agriculteurs pour disposer de la terre comme élément indispensable de l'activité de production, les représentants des G.F.A. Mutuels existants, veulent obliger le syndicalisme paysan et la Chambre d'Agriculture à se situer. Un courrier sera donc adressé à ces deux organisations (F.D.S.E.A. et Chambre d'Agriculture) faisant état d'une proposition dont voici l'essentiel :

- 1 - Le G.F.A. a pour but notamment :
 - D'éviter à l'agriculteur de supporter le poids du foncier,
 - D'être sur le plan local, un « frein collectif » à la spéculation foncière, parfois outrancière.
- 2 - Pour élargir leur audience et conserver leur caractère syndical, les G.F.A. se concerteront au sein d'un « Conseil de Gérance » départemental ayant pour vocation :
 - De définir et d'harmoniser les règles de fonctionnement des G.F.A.,
 - De faciliter l'apport et le mouvement des parts entre régions,
 - D'accroître la sensibilisation par la mise en œuvre d'une information soutenue et appropriée.

SALON DES FOURRAGES LES CONFÉRENCES-DEBATS

(en matinée pendant les deux jours) sous chapiteau de cinq cents places.

- Le vendredi 20 juin :
 - Le témoignage de deux CUMA pratiquant l'ensilage en coupe directe.
 - M. Lemaitre (EDE Maine-et-Loire) présentera les résultats d'essai à propos de « l'intérêt comparé des différentes techniques d'ensilage de RGI pour l'alimentation des vaches laitières ».

MM. Morice et Chesnay (ITCF et ITFB) interviendront sur le thème : « Productivité et intérêts comparés des différentes espèces fourragères dans l'Ouest ; aspects techniques et économiques ».

- Le samedi 21 juin :
 - Le témoignage de deux CUMA pratiquant le préfanage.
 - M. Barloy (ENSA-INRA Rennes) traitera des aspects énergétiques de la chaîne de production fourragère dans l'Ouest.

M. Journet (INRA) fera le point sur « la valorisation par les vaches laitières et les génisses des fourrages ensilés ».

Un débat avec la participation d'ingénieurs et techniciens du GNEEMA et des CUMA de l'Ouest et alimenté par les expériences des CUMA présentées pendant les deux jours sera centré sur le thème : « Evolution technologique et perspectives des machines de fauche et d'ensilage ; débat sur l'inadaptation des machines de récolte aux conditions de l'Ouest. »

(Participation de M. Daleve)

HOLLANDDRAIN

CETIL :
10, rue Roudier - 92190 MEUDON
Téléphone : (1) 534.88.00
Télex : 270.652



ATELIERS SERVICE APRES-VENTE DROUE-AGRICOLE 41270 DROUE
Téléphone : (54) 23.52.20 Télex : 751.439

CARTE DE SELECTION HOLLANDRAIN

PUISSANCE				PROFONDEUR DE POSE				SYSTEME DE TRAVAIL				Poids Tonnes
TYPE	CV (ain a)	kWh	cm	L incliné	S semi-vert	V vertical	X sous-soleur					
FS	100	75	150	ESL STD	FSS STU	V	X					8 - 14
	150	115	180		FSS SUPER							
ES	155	120	175	ESL STD	ESS STD	V	X					8 - 14
	195	145	250		ESS SUPER							
GS	200	150	200	GSL STD	GSS STD	V	X	GSA STD			15 - 30	
	240	180	250		GSS HD			GSA HD				
	295	215	300		GSS SUPER			GSA SUPER	GSC SUPER			
BS	300	220	250	ESL STD	BSS STD	V	X	BSS STD			20 - 40	
	400	300	300		BSS SVX			BSS SVX				
	395	290	750		BSS SUPER			BSS SUPER				
MS	400	300	300	ESL STD	MSS STD	V	X	MSS STD			20 - 50	
	595	440	1000		MSS SUPER			MSS SUPER				
P	PIC SQUIS SOLEUR (entre les chenilles)			ESL P	ESS P			GSA SUPER				

HOLLANDDRAIN

S'entraider pour construire les bâtiments

La vieille implantation syndicale n'explique pas tout, mais on doit constater que c'est à Fay-de-Bretagne que les premiers syndicats de Loire-Atlantique sont apparus et qu'aujourd'hui on y trouve un réseau dense d'entraide et de coopération avec une mutuelle d'entraide, une CUMA qui regroupe plus de 60 % des agriculteurs de la commune et aujourd'hui une « MUTUELLE BATIMENT » qui vient d'être lancée par les jeunes.

Le terrain communal était donc excellent lorsque le groupe de jeunes, organisé à la FDSEA, s'est lancé dans cette réalisation prometteuse.

Dès le départ, le projet s'est appuyé sur des orientations syndicales fermes : tout faire pour aider à installer le maximum de jeunes dans cette région où 90 % des

exploitations font du lait sur une moyenne de 25 à 30 ha.

SE DONNER LA MAIN POUR FAIRE FACE

A côté de la lutte syndicale proprement dite, est-ce qu'il serait possible d'agir ensemble pour diminuer le coût d'installation d'un jeune qui, dans le coin, doit viser l'acquisition d'un bon cheptel et de bâtiments modernes, bien adaptés pour améliorer ses conditions de travail. C'est cette question que se sont posée les jeunes de Fay-de-Bretagne et leur réponse a un visage concret depuis 2 ans : des silos, des stabulations pour vaches laitières faites en entraine au sein d'une mutuelle.

Car, faire faire les bâtiments en totalité, peu de jeunes y pensent aujourd'hui, la charge serait trop lourde. La forte main-d'œuvre dans la construction de bâtiment croît d'année en année et atteint 50 à 60 % du coût du bâtiment.

Alors l'idée est simple : s'entraider systématiquement pour faire entre jeunes l'essentiel du travail de construction.

POUR CEUX QUI N'ONT AUCUN CAPITAL

Prenez un exemple : Bernard s'installe, il veut aménager une stabulation pour 30 vaches et un silo ; tout d'abord, il fait faire un devis par entreprise (12 millions HT) ; ce devis lui permet d'obtenir le permis de construire et l'ouverture d'un crédit représentant 80 % HT du coût. Au lieu de faire appel à l'entreprise, c'est l'équipe d'entraide qui travaille ; au bout du compte le bâtiment lui revient à 5 millions, ce qui lui reste de disponible de son prêt il va l'utiliser pour financer son apport personnel nécessaire à l'acquisition du cheptel mort et vif. Ainsi Bernard va pouvoir, alors qu'il n'avait aucun bien lors de son installation, financer à 100 % son installation par des prêts.

Le résultat est sensible ! C'est donc bien cette entraide massive effectuée pendant plusieurs semaines chez lui et sans contrepartie financière qui lui a permis de s'installer.

Mais une fois ses bâtiments faits, il est engagé à rendre service chez d'autres jeunes. Les jeunes membres de ces mutuelles (il en existe 3 sur le canton : à Fay-de-Bretagne, à Blainville, St-Omer, St-Etienne et à Bouvron), St-Omer, St-Etienne et à Bouvron), sont prêts pour la plupart des projets précis de bâtiment, de silo, mais certains y sont ne sachant pas encore quand ils auront besoin de la mutuelle. Ce système tient à la fois de la mutuelle et du groupe d'entraide.

LA REGLEMENTATION

A Fay-de-Bretagne ils ont fixé le règlement suivant :

- chaque adhérent s'engage à fournir 3 jours de travail pour l'année,
- le bénéficiaire de l'entraide devra fournir 1 jour de plus de travail par tranche de 12 jours de travail effectués,
- le bénéficiaire ne peut recevoir plus de 60 jours de travail par chantier (cette mesure vise à limiter les disparités et à bloquer les trop grosses installations),
- le maître d'œuvre reste le bénéficiaire, chacun fait ce qu'il veut.

LES PROGRAMMES DES TRAVAUX

La mutuelle a vraiment démarré en 1980 :

- 1980 : 2 stabulations vaches laitières,
- 2 silos-plate-forme,
- 1 plate-forme lissier,
- 1981 : 1 stabulation génisses,
- 1 porcherie,
- 1 silo,
- 1 aire d'alimentation avec cornadis.

L'objectif final souhaité est que tous passent sur chaque chantier. Il est sûr que, au-delà de l'entraide concrète, c'est un tissu de relations qui se crée, se consolide et les responsables ont bien en tête qu'une telle entraide aura fatalement des retombées positives sur la vie syndicale.

Cette expérience nouvelle s'est appuyée sur une réalisation semblable qui a vu le jour à Guérande, mais où les échanges et les réglementations sont beaucoup moins fixes. Gageons que cette expérience des jeunes de Fay-de-Bretagne suscite réflexion.

Beaucoup de jeunes veulent s'installer : pour y arriver et dans le prolongement de leur lutte syndicale, de telles réalisations d'entraide et de coopération peuvent être, tout comme les CUMA pour le matériel, de précieux outils.

LA CUMA DE GUERANDE : un an de travail déjà

La C.U.M.A. l'Océane, entame sa deuxième saison de fonctionnement. Une vingtaine de volontaires avaient répondu d'accord, l'an dernier pour démarrer une section « épandeur de fumier ».

Depuis, l'idée a continué de faire son chemin comme l'illustrent les quelques chiffres suivants :

- 25 adhérents à la section « épandeurs »,
- 4 sections nouvelles constituées cet hiver :

 - Semoir à céréales : 6 adhérents,
 - Semoir à maïs : 10 adhérents,
 - Sous-soluseuse : 10 adhérents,
 - Bétonnière : 15 adhérents.

Jusqu'à présent, il n'existe pas de C.U.M.A. sur l'ensemble du canton de Guérande, représentant environ 400 exploitations orientées sur l'élevage. Les seules autres formes associatives orientées sont les groupes de travail pour les chantiers d'ensilage (avec matériel d'entreprise) et quelques groupes de copropriété (seuil des copropriétaires etc.).

La création de cette C.U.M.A. a permis de répondre à un premier besoin : alléger en partie les charges importantes de mécanisation en améliorant aussi les conditions de travail. A terme, on peut voir aussi à travers l'organisation en C.U.M.A., la volonté de bon nombre d'agriculteurs de s'organiser face à un environnement quelque peu hostile.

En effet, les paysans de la région de la presqu'île guérandaise doivent supporter les conséquences souvent désastreuses d'une certaine forme de tourisme (spéculation foncière, gel de terres, friches, etc.).

Le contexte général viserait à faire de l'agriculteur une activité en voie de disparition ; chacun constate que les conditions de vie et de travail de l'agriculteur se dégradent de jour en jour. Face à cela il est donc important de prendre les moyens de réagir largement. Une réponse indispensable concerne notamment l'installation des jeunes.

Certes, la C.U.M.A. ne sera pas la solution miracle mais au moins une parmi d'autres interventions : faciliter l'organisation du travail des agriculteurs en place et insérer de nombreux jeunes, prêts à s'inscrire à un premier besoin : alléger en partie les charges à atteindre.

bidim®



RHÔNE-POULENC

FILTRE POUR DRAINS AGRICOLES

POURQUOI UN FILTRE ?

Dans l'agriculture, l'opération de drainage qui a pour but l'amélioration des conditions d'exploitation des terres humides s'applique à des sols de diverses natures, en particulier des **sols sableux et sablo-limoneux**, peu cohésifs ; leur drainage peut se trouver particulièrement compromis par la pénétration et la sédimentation dans les drains, de particules minérales comprises entre 20 et 200 microns.

La mise en place, autour du drain, d'un filtre approprié permet de pallier cet inconvénient, ainsi que les études et essais menés sur le terrain par la division hydraulique du C.T.G.R.E.F., l'ont mis en évidence :

exemple : La mise en place d'un filtre Bidim sur un drain de ϕ 65 mm **multiplie par 100** la surface de pénétration Sp **par rapport au même drain nu**.

POURQUOI UN FILTRE BIDIM® ?

effet hydraulique :

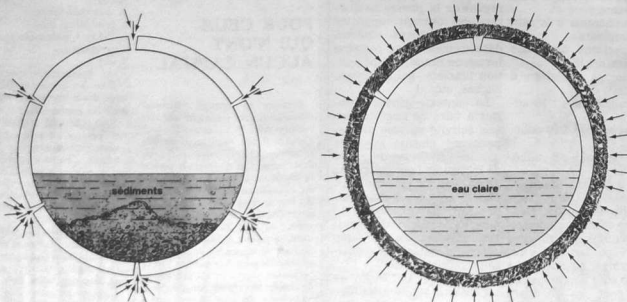
Bidim grâce à sa texture en filaments fins améliore les conditions de pénétration de l'eau vers le drain en augmentant la surface drainante en contact avec le sol.

effet de séparation :

Bidim par sa bonne répartition de porosité et son épaisseur régulière évite l'entraînement des particules sableuses et prévient ainsi les colmatages minéraux.

pérennité :

Bidim, contrairement aux filtres organiques (paille ou coco) est un produit synthétique 100 % polyester, totalement imputrescible et insensible aux agents de décomposition naturelle.



Drain nu. Surface de pénétration : 20 cm²/m

Drain avec filtre Bidim. Surface de pénétration : 2000 cm²/m

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à : Rhône-Poulenc Département Nantais Bidim® 98 rue Casimir-Périer, B.P. 90 95870 Bezons France. Tél. (t) 982 33 40. Télex Rhône 697802 F.



Les paysans veulent s'organiser ensemble pour gérer eux-mêmes leurs exploitations

Dans un monde où les chiffres prennent une place démesurée, il y a un secteur où les agriculteurs ne sont pas suffisamment organisés et sont très vulnérables : c'est le domaine de la connaissance des mécanismes comptables et économiques.

Alors que tous les secteurs de productions et toutes les administrations comptent et recomptent, qu'ils introduisent leurs coûts dans le calcul des prix, qu'ils prévoient leurs hausses en temps opportun, les agriculteurs eux acceptent les prix payés sans avoir suffisamment d'éléments pour discuter avec les autres partenaires économiques.

Mieux gérer, mieux compter, mieux prévoir. Qui mais comment ? Où en sommes nous ?

Depuis vingt ans quelques dizaines, puis quelques centaines d'agriculteurs font de la gestion.

Depuis quatre ans, 400 agriculteurs environ ont suivi des cours de comptabilité avec le centre de gestion et presque 300 jeunes en ont également suivis dans le cadre des 200 heures. Ce travail a été fait en équipe de huit à douze agriculteurs.

Cette formation a été pratiquée dans des groupes et que, depuis plusieurs souhaitent continuer leur formation ou analyser leurs résultats ensemble, nous avons cru utile d'interroger des participants à ce type de formation pour savoir ce qu'ils en pensaient.

A - POINT DE VUE DES JEUNES AYANT SUIVI LES 200 HEURES

La comptabilité : une nécessité pour tout jeune qui s'installe.

Les dix personnes qui constituaient notre groupe avaient quelques points communs :

- nous venions de nous installer
 - et nous avions fait le stage de 200 heures.
- Tous, avant de s'installer avions fait une étude prévisionnelle pour voir les différentes productions et les moyens à mettre en œuvre pour que cela se réalise.

Mais ce n'est pas tout de prévoir et d'investir, si à l'avenir, il n'y a pas un certain contrôle : c'est pourquoi la comptabilité est importante.

Le stage a été très intéressant pour nous tous.

- d'une part, par son contenu vaste et répondant aux besoins des stagiaires,

- d'autre part, par tous les échanges entre jeunes et discussions avec les agriculteurs déjà installés qui suivent le stage.

Toute cette réflexion, nous a aidés à préciser et chiffrer notre projet d'installation.

Autre point, l'initiation à la comptabilité et à la gestion se fait tout au long du stage. On entend parler de certains termes comme : marge brute, charges, produit, revenu agricole ainsi qu'un bon nombre de critères de gestion.

La comptabilité n'est plus un mystère

1^{re} phase : les enregistrements
Astreignants et exigeants au début. Nous étions douze à être d'accord pour faire la comptabilité, suite au stage de 200 heures. Pour la méthode, nous avions choisi le carnet vert qui nous semble bien adapté à la formation.

Au mois de décembre, un inventaire nous est remis pour que nous démarrions tous au 1^{er} janvier, cette période étant jugée plus favorable pour se rendre disponible.

Au cours du mois de janvier et avec l'aide de l'animateur, nous établissons le bilan de départ et les tableaux d'amortissement, également nous vérifions si les inventaires sont bien remplis.

Après un ou deux exercices d'enregistrements, nous commençons celui de janvier. La balance de chaque mois est une épreuve dure à admettre parfois. Par la suite les enregistrements se font à la maison. Mais des demi-journées sont prévues pour la mise au point, tous les mois au début, plus espacées ensuite.

Le fait de se retrouver en groupe est très important.

Le fait qu'il y ait une date fixée, nous oblige à mettre à jour les comptes ; on peut aussi entre nous, trouver la solution à des erreurs d'enregistrement. Les rencontres nous stimulent dans la continuité, dans le travail. Elles nous permettent aussi de discuter d'autres problèmes ; c'est surtout vrai en fin d'année car on passe moins de temps aux enregistrements.

2^e phase : le dépeçage.

Trois journées étaient prévues avec un comptable du centre de gestion et l'animateur. Avec plus ou moins de peine nous sommes tous arrivés au bout :



Compte Exploitation Générale, Compte d'Entreprise : charges et produits, bilan fin et le plus intéressant, les critères de gestion étaient réalisés... Tous, nous étions contents d'avoir pu déroger nous-mêmes nos résultats.

Cette année nous nous sommes retrouvés deux fois en cours d'année et deux journées suffiront sans doute pour le dépeuplement.

Depuis d'autres groupes se sont mis en place. Tous nous espérons être aidés pour pouvoir continuer de cette façon là. Il est souhaitable que tout jeune fasse soi-même sa comptabilité.

Pour que la comptabilité en groupe soit intéressante, il faut être assez exigeant envers nous, (avoir de la méthode. Exemple : balances justes au moment du dépeuplement) pour ne pas faire passer trop de temps à l'ensemble du groupe.

C'est un bon moyen de formation personnelle car cela nous permet de prendre conscience de notre situation et d'analyser notre exploitation.

B - POINT DE VUE D'AGRICULTEURS AYANT SUIVI DES COURS DE FORMATION AVEC LE C.G.E.R. (Centre de Gestion et d'Economie Rurale)

Organisation

Notre groupe était composé d'une dizaine de personnes qui ont choisi la méthode décalquée.

— La première année, nous avons eu sept journées de formation, plus le temps que le comptable a passé individuellement pour la clôture.

— La seconde année nous avons eu une journée en mars pour redémarrer nos enregistrements ; au cours de cette deuxième année nous nous sommes débrouillés sans comptable, ceux qui savaient un peu mieux dépannaient les autres. Par contre, les résultats ont été faits avec le comptable.

Pourquoi une formation en groupe ?

Pour certains, c'était une coïncidence avec le début d'une comptabilité, pour d'autres, ils voulaient aller plus loin dans la compréhension des chiffres. Pour les uns et pour les autres, ils trouvaient normal d'apprendre la comptabilité et la gestion en

équipe, un peu comme ils font sur leur exploitation pour le travail et les échanges de matériel en commun. Cette notion de groupe n'a pas existé d'emblée dans l'équipe de formation comptable. Au début nous manquions de simplicité, nous cherchions à sauver la face par rapport à ceux qui avaient plus d'expérience et qui comprenaient plus vite. Nous étions là, un peu comme des consommateurs. Après plusieurs rencontres, chacun s'exprimait à l'aise et acceptait volontiers de se faire aider par ceux qui étaient un peu plus en avance.

Pour nous, le dépannage pratiqué entre nous, nous a rendu service et a été facilité par les liens créés au cours des rencontres successives.

Au début nous ne savions pas trop ce que demander au comptable. Nous marchions un peu à l'aveuglette. Maintenant, avec du recul, certaines exigences nous paraissent nécessaires de part et d'autre.

Pour le démarrage, il ne faut pas trop d'explications théoriques, on comprend en le faisant soi-même. Une erreur de notre part : nous avions démarré nos enregistrements en mars, au moment où beaucoup étaient peu disponibles, alors que nos comptabilités démarraient en janvier. Au départ nous étions un peu paniqués. Le retard qui s'accumule ne remonte pas le moral.

Il nous paraît nécessaire d'être bien suivis les premiers mois d'enregistrement.

Jusqu'où peut-on aller dans la réalisation de la comptabilité et de la gestion ?

Maintenant nous sommes en fin de deuxième année, pour nous les notions d'enregistrement sont acquises.

L'intérêt au cours de cette 2^e année

c'est que nous avons mieux su formuler ce que nous voulions, et nous avons demandé à apprendre en équipe à faire le bilan et le compte d'exploitation. Nous nous sommes retrouvés à quatre seulement pour cette clôture. Pourquoi seulement à quatre ? Parce que d'une part c'est difficile à faire à beaucoup et aussi parce que les autres sont maintenant aux bénéfices réels.

Cette expérience très positive nous a permis de faire nous-mêmes notre bilan et notre compte d'exploitation en grande partie cette journée-là, avec le concours du comptable.

Nous sommes très satisfaits de la clôture telle qu'elle s'est faite. Nous demandons maintenant à ce que la remise des résultats soit faite ensemble, avec des commentaires sur l'essentiel des chiffres.

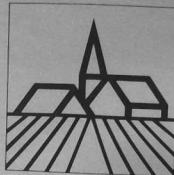
Nous pensons que la formation est très progressive ; il ne faut pas vouloir tout comprendre la première année. C'est pourquoi nous avons envie de continuer sous cette forme pour dépasser la comptabilité et mieux cerner nos problèmes de gestion.

Pour ceux qui sont au réel, ça pose question au groupe de départ. On s'est trouvé scindé en deux équipes pour cette seconde clôture. On nous dit que les exigences fiscales et administratives sont importantes, que tout doit être dans les cordes et que cela ne permet pas aux intéressés d'aller aussi loin dans la réalisation de cet apprentissage et en particulier des clôtures.

N'est-ce pas inquiétant lorsque l'on sait que demain nous serons tous au « réel ». Nous sommes persuadés qu'avec des cours adaptés et progressifs, une majorité d'agriculteurs pourrait aller très loin dans leur comptabilité et leur gestion, même au « réel ».

Pour nous, en résumé, il s'agit de voir clair dans nos situations, de mieux connaître les mécanismes comptable et économique, de pouvoir discuter avec les autres de nos problèmes économiques et de nos résultats, d'avoir des arguments solides pour que le coût de la comptabilité et de la gestion soit compatible avec nos revenus.

(Propos recueillis par des agriculteurs du Pays de Retz auprès d'agriculteurs de leur région ayant suivi des cours de formation comptable en équipe).



LES ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES

3 et 5, rue Félibien - 44 NANTES

vous offrent :

- POUR VOTRE PERSONNEL :

- L'Assurance « MENSUALISATION »

- POUR VOTRE RESPONSABILITE CIVILE A L'EGARD DES TIERS :

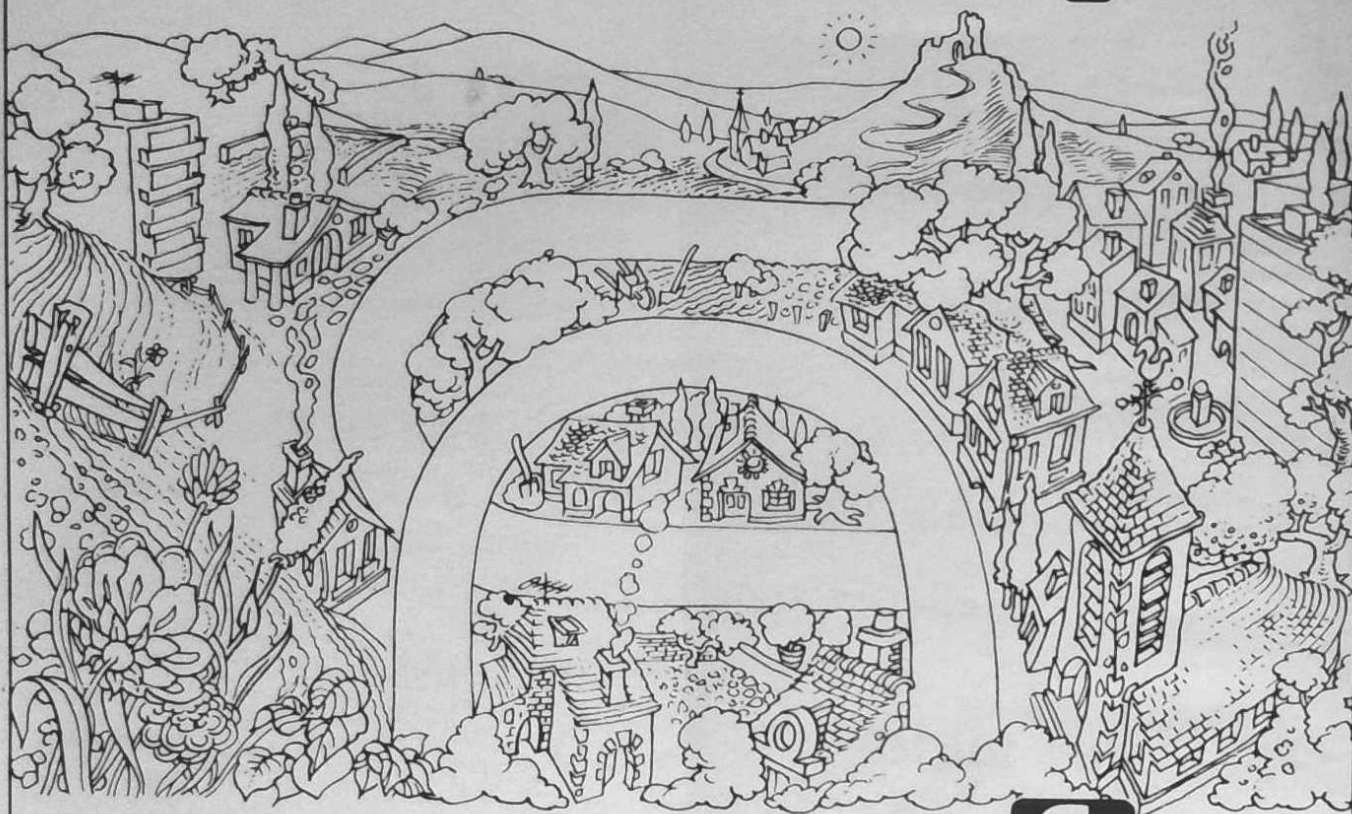
- L'Assurance « RESPONSABILITE CIVILE »

- POUR VOS BIENS :

- L'Assurance « INCENDIE et TEMPETE » (pour vos bâtiments, matériels...)
- L'Assurance « AUTOMOBILE » (pour vos matériels automoteurs, leurs remorques et tous matériels attelés)
- L'Assurance « ABSORPTION de CORPS ETRANGERS »
- L'Assurance « BRIS de MACHINES »
- L'Assurance « VOL »

**UNE ORGANISATION PROFESSIONNELLE
AU SERVICE DES PARTICULIERS
ET DES COLLECTIVITES DU MONDE AGRICOLE**

Le Crédit Agricole au cœur de votre région.



Depuis longtemps, le Crédit Agricole fait partie de la vie d'un bon nombre de village français. Pour bien conseiller les gens, il faut les connaître, vivre parmi eux, comme eux.

Partout en France, nous nous attachons à entretenir avec nos clients des rapports personnels. Le Crédit Agricole est né dans chaque région de France, comme le bon sens.



Le bon sens près de chez vous.



CRÉDIT AGRICOLE

DE LOIRE ATLANTIQUE